

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 03432

Numéro SIREN : 441 133 808

Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2018 sous le numéro de dépôt 31870



20180318702017

DATE DEPOT : 22/05/2018

N° DE DEPOT : 31870

N° GESTION : 2002B03432

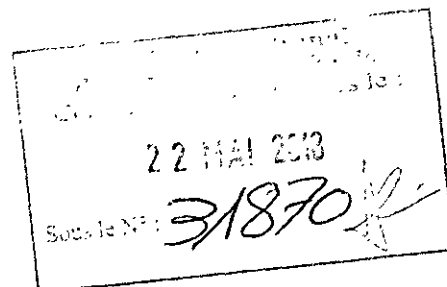
N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : NAVAL GROUP

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

MILLESIME : 2017

.



COMPTES ANNUELS DE NAVAL GROUP SA

AU 31 DECEMBRE 2017

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the text "CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL".

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat 1^{ère} partie

Compte de résultat 2^{ème} partie

Annexe aux comptes annuels

- I Faits caractéristiques de la période**
- II Principes, règles et méthodes comptables**
- III Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- IV Autres informations**
 - 1 - Evénements postérieurs à la clôture**
 - 2 - Engagements hors bilan**
 - 3 - Instruments financiers**
 - 4 – Litiges**

BILAN ACTIF

Rubriques	en k euros	Notes	Montant Brut	Amortisse- ments et dépréciations	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires			172 330	136 846	35 484	29 172
Fonds commercial			473 767	217 539	256 227	263 437
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours			23 159		23 159	20 563
Avances et acomptes			74		74	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains			54 718	13 566	41 152	43 432
Constructions			451 189	204 009	247 180	258 328
Installations techniques, matériel, outillage			353 856	257 428	96 428	101 573
Autres			296 587	194 974	101 613	99 938
Immobilisations corporelles en cours			36 327		36 327	30 541
Avances et acomptes			661		661	362
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	433 651	237 104	196 548	218 747
Créances rattachées à des participations			105 191	48 885	56 306	108 888
Titres immobilisés de l'activité portefeuille						
Autres titres immobilisés			7 511	1 541	5 970	6 493
Prêts						
Autres immobilisations financières		note 8	897		897	1 246
ACTIF IMMOBILISE			2 409 918	1 311 892	1 098 026	1 182 720
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			447 741	27 390	420 351	447 080
En-cours de production de biens			145 465	592	144 873	410 175
En-cours de production de services			79 254	1 533	77 721	67 901
Produits intermédiaires et finis			4 975		4 975	789
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes			1 083 799	2 438	1 081 361	1 161 698
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 - 8	9 733 138	5 869	9 727 270	8 539 660
Autres		note 8	132 133	771	131 361	170 102
Capital souscrit et appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres		note 3	2 500 914		2 500 914	2 471 104
Instruments de trésorerie						
Disponibilités			218 419		218 419	157 927
Charges constatées d'avance		note 4	28 425		28 425	31 837
ACTIF CIRCULANT			14 374 263	38 593	14 335 670	13 458 272
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			125		125	84
TOTAL GENERAL			18 784 306	1 350 485	15 433 821	14 641 076

BILAN PASSIF

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	107 936	(118 810)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			85 446	226 747
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			41 896	42 500
CAPITAUX PROPRES			873 023	788 181
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			1 985	
AUTRES FONDS PROPRES			1 985	
Provisions pour risques		note 6	433 898	470 146
Provisions pour charges		note 6	103 797	126 835
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			537 696	596 982
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	247 822	285 692
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			11 005 309	10 227 813
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 - 8	2 029 850	2 012 242
Dettes fiscales et sociales		note 7	530 161	472 699
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			18 082	20 799
Autres dettes			53 547	103 453
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		note 7	136 177	132 899
DETTES			14 020 947	13 255 598
Ecart de conversion passif			171	316
TOTAL GENERAL			15 433 821	14 641 076

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	en k euros	France	Exportation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens		1 215 422	832 581		2 048 003	1 884 688
Production vendue de services		1 223 959	292 897		1 516 855	1 248 337
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 439 381	1 125 478	note 9	3 564 858	3 133 025
Production stockée				note 11	(264 547)	30 956
Production immobilisée					13 913	9 259
Produits nets partiels sur opérations à long terme						
Subventions d'exploitation					2 962	1 880
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				note 10	284 021	142 437
Autres produits					37 837	73 487
PRODUITS D'EXPLOITATION					3 639 044	3 391 045
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				note 11	397 489	372 018
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				note 11	32 424	(566)
Autres achats et charges externes				note 11	1 741 562	1 799 899
Impôts, taxes et versements assimilés					55 734	61 303
Salaires et traitements				note 12	566 370	533 247
Charges sociales					248 572	246 022
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	91 773	96 450
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	1 123	2 035
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	9 780	2 519
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	228 382	151 381
Autres charges					8 314	30 819
CHARGES D'EXPLOITATION					3 381 524	3 295 227
RESULTAT D'EXPLOITATION					257 520	95 818
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					49 729	21 518
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					4 785	5 391
Autres intérêts et produits assimilés					27 597	32 813
Reprises sur provisions et transferts de charges					119	35 127
Différences positives de change					14 189	15 342
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					740	546
PRODUITS FINANCIERS					97 180	110 738
Dotations financières aux amortissements et provisions					164 602	3 708
Intérêts et charges assimilées					3 703	1 209
Différences négatives de change					17 055	7 345
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					762	249
CHARGES FINANCIERES					186 121	12 511
RESULTAT FINANCIER				note 13	(88 961)	96 227
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					168 559	194 044

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 471	678
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 063	81 986
Reprises sur provisions et transferts de charges			82 200	32 912
PRODUITS EXCEPTIONNELS			89 734	115 576
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 359	15 715
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			35 600	9 426
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			9 999	14 449
CHARGES EXCEPTIONNELLES			47 957	39 590
RESULTAT EXCEPTIONNEL		note 14	41 777	75 986
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			25 647	10 122
Impôts sur les bénéfices		note 15	99 243	33 162
TOTAL DES PRODUITS			3 825 939	3 617 358
TOTAL DES CHARGES			3 740 493	3 390 612
BENEFICE OU PERTE			85 446	226 747

Le total du bilan avant répartition est de 15 433 821 063,06 euros

Le total des produits du compte de résultat est de 3 825 938 824,61 euros

et ce dernier dégage un bénéfice de 85 445 702,25 euros

L'exercice a eu une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2017.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

I - Faits caractéristiques de la période

L'exercice 2017 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- o Le ministère de la défense a notifié à Naval Group le marché du développement et de la réalisation d'une Frégate de Taille Intermédiaire.
- o Naval Group rencontre des retards dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires permettant l'accueil des futurs sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Ces difficultés opérationnelles ont eu un impact négatif sur le compte de résultat de l'exercice 2017.
- o Par ailleurs, les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont globalement stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent.
- o Face à des difficultés opérationnelles marquées au deuxième semestre 2017 et à un marché global dont le développement à court terme est moindre qu'anticipé, Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a dû élaborer une nouvelle stratégie ayant pour conséquence la révision de la valeur des titres de participation Naval Energies dans les comptes de Naval Group SA..

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2014-03 et à la réglementation comptable française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

Fonds de commerce : 20 ans

Brevets : 5 à 14 ans.

Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf. paragraphes ci-dessous).

- **Fonds de commerce :**
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

Immobilisations décomposées :

Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.

- Amortissements

Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.

- Durée d'amortissement et révision de cette durée

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

d. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

e. Stocks magasins

- Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Un changement d'estimation a conduit à la modification du calcul des dépréciations des stocks en 2017. L'impact de ce changement d'estimation s'est traduit par une reprise de provision de 5,5 M€.

Les dépréciations des stocks sont maintenant composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

- Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

f. Traitement des opérations à long terme

- Chiffre d'affaires et marge

Pour les contrats à long terme dont l'exécution dépasse le cadre d'un seul exercice comptable, le principe retenu est de comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge selon la méthode de l'avancement technique des programmes. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêt des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

- En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le pourcentage d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer ou provisions s'il est négatif.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes. Les provisions pour pénalités, garanties et litiges fournisseurs sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, non atteinte de gain de productivité, affermissement) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

Cependant sur les programmes de construction fortement avancés, les en cours créditeurs significatifs ne pouvant être justifiés par des dépenses à court terme sont reclassés en provisions pour charges.

Les litiges et coûts des garanties restent provisionnés à l'achèvement des programmes.

- Traitement des pertes

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement.

La perte à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux

(Perte à terminaison * montant des en cours à la clôture / coût de production à terminaison) est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Le complément, obtenu par différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours (déterminée ci-dessus), est comptabilisé en provision pour risques.

g. Évaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la date à laquelle ils seront libérés, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

h. Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises). A fin 2017, Naval Group dispose d'une opération significative en cours sur le dollar, avec une couverture de change mise en place.

i. Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

j. Provision pour engagements sociaux

- Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collége de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

- Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :
 - Médailles du travail
Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

o Rentes viagères

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

o GPEC

L'accord du 23 juin 2009 modifié par l'avenant du 16 mai 2013, permet aux personnels (salariés et fonctionnaires en détachement), ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe, de réduire leur temps de travail les deux années précédant leur départ à la retraite par la mise en place d'un dispositif de temps choisi spécifique.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, les cotisations employé et employeur sur la partie du salaire non versée.

L'évaluation porte sur le profil des adhérents (90 % des personnes adhérant à cet accord passent à 80 % payés 91,40 %, 10 % passent à 50 % payés 80 %), la durée moyenne de l'accord (environ 8,5 mois) et le taux d'adhésion (salariés partant en retraite).

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 tel que mentionné dans l'avenant n°1 à l'accord UES Naval Group signé le 15 novembre 2017.

o CET seniors

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET seniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET seniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET seniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET seniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

III – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que les tableaux suivants détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat :

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 1 862 667 k€ en valeur brute

Concernant les immobilisations incorporelles, Naval Group a effectué, sur l'exercice, un test de dépréciation n'ayant pas mis en évidence de pertes de valeur conformément au règlement ANC 2015-06.

- Amortissements et dépréciations : < 1 024 362 k€ >

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de tests de dépréciation, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 473 766 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2017 sont de 148 123 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 123 K€ en 2017 et la provision pour dépréciation cumulée est de 69 417 K€ au 31 décembre 2017.

- Variation des immobilisations :

Rubriques	en k euros	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., créations, virements
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		643 988		37 004
Terrains		55 800		581
Constructions sur sol propre		216 336		3 461
Constructions sur sol d'autrui		27 723		4 107
Constructions installations générales, agencements, aménagement		198 122		5 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels		347 714		16 818
Installations générales, agencements, aménagements		146 240		9 504
Matériel de transport		2 879		50
Matériel de bureau, informatique, mobilier		134 380		16 640
Immobilisations corporelles en cours		30 541		27 874
Avances et acomptes		362		299
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 160 099		85 180
Autres participations		479 721		106 531
Autres titres immobilisés		7 511		
Prêts et autres immobilisations financières		1 246		74
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		488 477		106 604
TOTAL GENERAL		2 292 565		228 788

Rubriques	en k euros	Virement	Par cession, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT					
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		11 591	72	669 329	
Terrains			1 663	54 718	
Constructions sur sol propre			854	218 943	
Constructions sur sol d'autrui			3 341	28 489	
Constructions, installations générales, agencement			210	203 757	
Installations techn., matériel et outillages industriels			10 677	353 858	
Installations générales, agencements divers			5 768	149 976	
Matériel de transport			61	2 869	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			7 278	143 742	
Immobilisations corporelles en cours		21 971	117	36 327	
Avances et acomptes				561	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 971	29 969	1 193 339	
Autres participations			47 409	538 842	
Autres titres immobilisés				7 511	
Prêts et autres immobilisations financières			422	897	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			47 831	547 251	
TOTAL GENERAL		33 563	77 873	2 409 918	

- Variation des amortissements des immobilisations :

Rubriques	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, DEVELOPMT					
AUTRES IMMO. INCORPORELLES		262 522	22 512	67	284 968
Terrains		12 369	1 834	637	13 566
Constructions sur sol propre		73 698	7 574	408	80 866
Constructions sur sol d'autrui		12 932	1 871	1 553	13 249
Constructions inst. générales, agencements		96 918	12 969	194	109 693
Installations techniques, matériel et outillage		228 853	24 607	9 985	243 475
Installations générales, agencements		79 674	9 968	4 292	85 350
Matériel de transport		2 151	190	61	2 280
Matériel de bureau, informatique, mobilier		100 494	13 602	7 263	106 832
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		607 089	72 614	24 391	655 312
TOTAL GENERAL		869 611	95 127	24 458	940 280

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (91 773 k€) et en charges exceptionnelles (3 354 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

- Variation des dépréciations sur immobilisations :

DEPRECIATIONS	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
FONDS COMMERCIAL	68 294	1 123		69 417
AUTRES IMMO. INCORP.				
Terrains				
Bâtiments	231	10	48	193
Installations générales	45		41	4
Ouvrages d'infrastructures	28	1	27	2
Matériel industriel	17 184		3 282	13 902
Agenc. amén. mat. out. indust.	105	1	53	53
Inst. gén. agenc. amén. divers	1 243	188	920	511
Autres matériels bureau et inform.				
Mobilier				
Autres immos corporelles				
IMMO. CORPORELLES	18 836	200	4 371	14 665
TOTAL GENERAL	87 130	1 323	4 371	84 082

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

Les reprises concernent principalement l'OPV l'Adroit pour 3 000 k€, soit à hauteur de ses amortissements 2017 et concernent également les aménagements de bâtiments du site de Brest restitués en 2017 en fin de bail.

Note 2 : Immobilisations financières

Les Informations relatives aux filiales et participations sont retracées dans le tableau suivant :

en k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	6 702	77 315	22 374		2 697	2 051	27 21
MOPA 2	100%	37	(31)	37	7			(5)	
Sirehna	100%	300	5 736	4 239	4 239		7 602	1 153	
DES	49%	500	1 918	245	245		54 149	921	2;
DCNS India	99,99%	63 000 INR	(8 052) INR	1 047	532		6 318 (*)	(23) (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	68 289 MYR	853	853		77 947 (*)	1 131 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	974 BRL	102 399 BRL	79	79		123 002 (*)	11 622 (*)	6 67
DCNS do Brasil	99,99%	7 100 BRL	7 357 BRL	2 391	2 391		5 312 (*)	655 (*)	
Eurosysnav	50%	40	3 077	2 610	-		-	-	
Naval Group SFE	100%	2 000 SGD	5 246 SGD	51	51		22 650 (*)	7 541 (*)	10 37
Naval Group Coopération	99,90%	700	401	699	699		16 039	208	28
DCNS Participations	100%	1 400	(40)	1 400	1 360		-	(9)	
Amaris Quater	100%	37	(125)	37	-		-	(3)	
Amaris Quint	100%	37	(21)	37	18		-	(2)	
Amaris Sixt	100%	37	(22)	37	15		-	(2)	
Pincipia	33,33%	625	1 880	1 053	842		-	(437)	
EOS	8,33%			2	2		-	-	
Winacelles	40,60%	1 500	(3 140)	631	-		1 082	431	
Naval Energies	59,87%	219 300	4 514	218 723	41 867	5 289	6 692	(152 370)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	5 516 MYR	1 969	1 969		6 122 (*)	523 (*)	
Kership	45%	5 000	(5 525)	2 250	1 059		97 353	(1 144)	
DCNS Support	100%	64	27 558	2 450	2 450		131 514	21 009	4 900
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	855 AUD	2 092	2 092		17 501 (*)	339 (*)	
Technicatome	20,26%	22 140	111 922	113 404	113 404		384 215	5 480	
Total				433 651	196 546	5 289	367 613	(100 931)	49 729

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2017 NAVAL GROUP SA

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien
(*) Taux moyen 2017

- En mars 2017, Naval Group a acquis des titres de la société Technicatome pour un montant de 80 716 k€ soit un pourcentage de détention de 20,26% au 31 décembre 2017.
- En avril 2017, Naval Group a acquis des titres de la société Winacelles pour un montant de 120 k€ soit un pourcentage de détention de 40,60% au 31 décembre 2017.
- En juin 2017, Naval Group a participé à l'augmentation de capital de Naval Energies pour un montant de 12 000 k€ portant alors son pourcentage de détention à 59,87%.
- La société Horizon a fait l'objet d'une liquidation en décembre 2017. Les 1920 titres que détenait Naval Group ont été annulés et représentaient un montant brut de 30 016 k€. Ces titres étaient provisionnés à 100 % au 31 décembre 2016.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus	
		brute	nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 715	830
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	652	451
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	1 620	1 620
Fonds Atalaya	38,46%	3 524	3 069
Total		7 511	5 970

Les informations financières concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

Rubriques	en euros	k	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			545
Participations			433 651
Créances rattachées à des participations			54 902
Prêts			50 289
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			350
Avances et acomptes versés sur commandes			12 733
Créances clients et comptes rattachés			148 406
Autres créances			31 694
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers			247 821
Avances et acomptes reçus sur commandes			94 554
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			27 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			330
Autres dettes			4 391

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe ;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a réalisé 65 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

- Stocks

Stocks (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Dépréciation
Matières premières et approvisionnements		447 741	420 351	27 390
En cours de production de biens		145 465	144 873	592
En cours de production de services		79 254	77 721	1 533
Produits Intermédiaires et Finis		4 975	4 975	.
TOTAL		677 435	647 920	29 515

Le changement de méthode d'estimation afférent au calcul de la dépréciation des stocks a conduit à une reprise de provision de 5,5 M€.

- Valeurs Mobilières de Placement

Valeurs mobilières de placement	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur de marché	Dépréciation
Sofrantom		5 261	5 261	
VMP		2 495 653	2 495 072	
TOTAL		2 500 914	2 500 333	

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 521 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 3 649 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative. Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	9 100 548 k€	8 045 406 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	28 425 k€	31.837 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les primes d'assurances et les prestations de services ainsi que ces loyers.

BILAN PASSIF

Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale en Euros
	à la clôture de l'exercice	créés par transformation pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300	0		10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			788 181
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions			788 181
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des provisions réglementées			(604)
Variations des réserves			
Autres variations (report à nouveau)			226 746
Résultat de l'exercice N-1		226 746	
Résultat de l'exercice N			85 446
SOLDE			84 842
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			873 023

Il n'y a pas eu de distributions au titre des exercices antérieurs.

La variation globale du report à nouveau est composé de :

• A nouveau	(118 810 k€)
• Résultat 2016	226 746 k€
• Solde	107 936 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

Note 6 : Provisions

Elles se décomposent comme suit :

Rubriques en k euros	Début d'exercice	Reclassement	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de période
Amortissements dérogatoires	42 500		6 445	7 049		41 89
PROVISIONS REGLEMENTEES	42 500		6 445	7 049		41 89
Provisions pour litiges	184 240		85 385	12 836	83 235	153 55
Provisions pour garanties	51 101		21 085	8 125	2 391	81 67
Provisions pour pertes à terminaison	7 016		84 540	2 929	206	88 42
Provisions pour amendes et pénalités	77 906		5 920	7 232	36 292	40 30
Provisions pour pertes de change	84		125	84		12
Provisions pour pensions, obligations similaires	88 839		12 337	5 165	14 445	81 56
Autres provisions pour risques et charges	187 796		39 115	107 668	7 184	112 05
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	596 982		228 507	144 039	143 753	537 69
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	68 294		1 123			69 41
Dépréciations sur immobilisations corporelles	18 836		200	4 371		14 66
Dépréciations sur titres de participation	152 085		163 919	30 016		285 98
Provisions sur autres immobilis. financières	1 018		553	30		1 54
Dépréciations sur stocks et en cours	35 502	1	4 189	4 573	5 605	29 51
Dépréciations sur comptes clients	1 952		4 069	153		5 86
Autres dépréciations	3 435		1 527		1 752	3 21
DEPRECIATIONS	281 122	1	175 581	39 143	7 357	410 20
TOTAL GENERAL	920 604	1	410 532	190 231	151 110	989 79
Dotations et reprises d'exploitation			239 285	132 917	151 105	
Dotations et reprises financières			164 602	114	5	
Dotations et reprises exceptionnelles			6 645	57 200		

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 52 189 k€

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2017 sur la base des calculs effectués en 2017

(cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2017 est de 1,25 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2017 est de 1.25 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux d'inflation est de 1.75 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2.50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle pour indemnités de fin de carrière par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	112 412
Coût des services rendus	7 928
Intérêt sur la dette actuarielle	1 382
Dette actuarielle estimée à la clôture	121 722
Prestations payées	(3 892)
Gains / expérience	1 664
Dette actuarielle calculée à la clôture	119 494

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	35 762
Rendement des placements	1 391
Gain actuariel sur placements	1 510
Valeur des placements calculée à la clôture	38 663

Au 31 décembre 2017, le fonds se composait de 59 % d'actions, 38,7 % d'obligations, 1,4 % d'actifs immobilier et 0,9 % d'actifs monétaires.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2017 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	(7 928)	(6 225)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 382)	(1 867)
Rendement attendu des placements	1 391	1 701
Amortissement coût des services passés	(1 168)	(753)
(Coût net)	(9 087)	(7 144)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle estimée à la clôture	119 494	112 412
Valeur des placements à la clôture	(38 663)	(35 762)
Déficit	80 831	76 650
Coût des services passés non comptabilisés	(19 356)	(19 625)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(9 286)	(10 032)
Provision nette comptabilisée	52 189	46 993

- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 147 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 13 573 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 6 657 k€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 17 400 k€.

Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer :		
Fournisseurs :	1 851 352 k€	1 744 489 k€
Dettes fiscales et sociales :	147 184 k€	114 099 k€
Fournisseurs immobilisations :	9 741 k€	5 616 k€
Autres dettes :	14 554 k€	18 093 k€
Produits constatés d'avance :	136 176 k€	132 899 k€

Les produits constatés d'avance concernent principalement un chiffre d'affaires différé pour certains programmes dont les documents contractuels étaient établis mais dont l'achèvement technique n'était pas validé.

Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations		105 191	81 006	44 185
Autres immobilisations financières		897	96	801
Clients douteux ou litigieux		5 920	5 920	821
Autres créances clients		9 727 218	9 719 160	8 058
Personnel et comptes rattachés		674	674	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		2 139	2 139	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		97 432	97 432	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assis				
Etat, autres collectivités : créances diverses		207	207	
Groupe et associés		30 756	30 756	
Débiteurs divers		924	924	
Charges constatées d'avance		28 425	28 425	
TOTAL GENERAL		9 999 784	9 946 740	53 865

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		247 822	247 822		
Fournisseurs et comptes rattachés		2 029 850	2 029 850		
Personnel et comptes rattachés		99 322	99 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		87 053	87 053		
Etat : impôt sur les bénéfices		25 655	25 655		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		308 282	308 282		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		9 849	9 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 082	18 082		
Groupe et associés		1 824	1 824		
Autres dettes		51 723	51 723		
Produits constatés d'avance		136 177	136 177		
TOTAL GENERAL		3 015 638	3 015 638		

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 247 821 k€.

COMPTE DE RESULTAT

Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est :

en k euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients privés France	249 688	275 056
Clients budgétaires	2 189 692	1 878 060
Total clients France	2 439 381	2 153 117
Clients EXPORT	1 124 633	975 533
SOFRANTEM/DCNI	845	4 375
Total clients Export	1 125 478	979 908
Total	3 564 858	3 133 025

Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

Les variations de reprises et des dotations sont les suivantes :

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2017	31/12/2016
Reprises de provisions et dépréciations	284 021	142 437
Dotations aux amortissements	91 773	96 450
Dotations aux provisions et dépréciations	239 285	155 935

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 87 808 k€ à fin décembre 2017.

Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement les coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé parmi les charges externes pour 193 121 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel salarié de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Cadres (Niveau 1)	5 528	5 336	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	2 273	2 113	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1 855	1 724	2 776	3 099
T O T A U X	9 656	9 173	2 776	3 099

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'est élevé à 11 771 K€ en 2017 contre 8 654 K€ en 2016.

Le CICE a été essentiellement utilisé pour financer une partie de la recherche réalisée en 2017.

Note 13 : Résultat financier

Les produits financiers, soit 97 160 k€ sont principalement :

- o les revenus des titres de participation pour 49 729 k€
- o les produits SOFRANTEM 18 307 k€
- o les gains de change pour 14 189 k€
- o les intérêts sur certificats de dépôts pour 6 547 K€
- o les revenus des prêts pour 4 785 k€
- o les Intérêts moratoires clients pour 2 520 k€

Les charges financières de 186 121 k€ sont principalement :

- o les dépréciations des titres de participation et des créances rattachées à des participations pour 163 919 k€ (dont 138 384 K€ pour Naval Energies en raison de l'évolution de sa situation nette)
- o les pertes de change pour 17 055 K€
- o les pertes sur créances liées à des participations pour 3 518 k€
- o les moins-values sur cessions d'OPCVM pour 762 k€
- o les intérêts des comptes courants pour 666 K€

Note 14 : Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements sont analysés dans le tableau suivant :

Répartition	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		299		(2)
Subvention accordée		169		(1)
Mesures d'aides au départ de personnel (MAD)		552	552	
Abondement PERCO 2016		574		(5)
Charges sur autres créances		471		(4)
Solde avances délégations à l'étranger		255	250	
Plan d'adaptation de l'Emploi			15 212	15 2
Amortissements dérogatoires		6 445	7 049	6
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		39 154	35 434	(3 7
FNP stock : solde des écritures non auxiliaisées			549	5
Produits sur exercices antérieurs : taxe ORGANIC			486	4
Produits sur exercices antérieurs : charges sociales			177	1
Subventions d'investissement			1 216	1 2
Produits exceptionnels sur dettes diverses			3 800	3 8
Transfert de charges : BPC Russie			25 000	25 0
Divers		38	9	(
RESULTAT EXCEPTIONNEL		47 957	89 734	41 7

Les charges exceptionnelles sur immobilisations concernent principalement l'annulation des titres de la société HORIZON suite à sa liquidation (30 016 k€).

Les produits exceptionnels sur immobilisations concernent principalement la reprise de la provision pour dépréciation des titres HORIZON (30 016 k€).

Au 31 décembre 2017, la prise en compte du complément d'indemnisation acquise à date par la Coface sur le programme BPC Russie a généré un produit de 25 000 k€.

Note 15 : Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

Répartition	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat n après imp
Résultat courant		168 559	117 541	51 0
Résultat exceptionnel		41 777	6 961	34 8
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise		(25 647)		(25 6
Crédit impôt recherche et autres crédits			(25 107)	25 1
Solde IS années antérieures			(1 038)	1 0
Taxe sur les dividendes				
Résultats et impôts dus à l'étranger			1 414	(1 4
Incidence intégration fiscale			(527)	5
RESULTAT COMPTABLE		184 689	99 243	85 4

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la société Naval Group SA est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

Rubriques	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions réglementées :		
Amortissements dérogatoires		14 425
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		510
TOTAL ACCROISSEMENTS		14 935
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Participation - Intéressement des salariés		7 402
Autres		2 226
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		245 232
TOTAL ALLEGEMENTS		254 860
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (Allègement net)		239 925

IV – Autres informations

1 - Evénement postérieur à la clôture

Néant

2 - Engagements hors bilan

2.1 - Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement :

- de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison ;
- de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

montant en k€	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	341 326	201 208	140 118	-
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	244 908	101 552	118 996	24 360
Garanties de dispenses de garanties	24 580	24 580	-	-
Autres engagements donnés ⁽⁹⁾	41 832	1 495	37 746	2 591
Total Engagements donnés	652 646	328 835	296 860	26 951
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte	94 496	22 375	14 513	57 608
Garanties de bonne fin / exécution	98 323	31 762	32 025	34 536
Garanties de dispenses de garanties	1 759	1 704	55	-
Autres garanties reçues	27 178	2 285	24 893	-
Total Engagements reçus	221 756	58 126	71 486	92 144

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Inde, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 35,0 millions d'euros.
- (2) Au titre de contrats pour la fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 167,0 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, celle-ci doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client au Groupe au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 126,8 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguai Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 17,3 millions d'euros.

- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofranem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, Naval Group a été amenée à garantir Sofranem à hauteur de 9,8 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 106,7 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec le Royaume d'Arabie Saoudite, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 11,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de remboursement d'avances et de bonne exécution pour un montant de 40,2 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés d'actions de Naval Group, un fonds commun de placement (FCPE) Actions a été créé. Afin de garantir la liquidité de ce fonds, conformément aux règles du Code Monétaire et Financier, Naval Groupe a signé un protocole de liquidité avec un établissement financier et, à ce titre, a fait mettre en place une garantie bancaire de 29 millions d'euros

2.2 - Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2017 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montant en K euro	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	15 063	3 880	10 551	632
Locations immobilières	87 100	15 379	52 052	19 669
Totaux	102 163	19 259	62 603	20 301

2.3 - Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2017 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montant en K euro	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 331	1 788	1 397	146
Matériel de transport	1 707	1 550	146	11
Matériels informatiques	7 545	2 505	5 040	-
Matériel et équipement	2 517	2 486	31	-
Totaux	15 100	8 329	6 614	157

2.4 - Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2017, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 82,6 millions d'euros (48,4 millions d'euros au 31 décembre 2016).
- Naval Group (ex DCNS) s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies (ex DCNS Energies) et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies au 30 juin 2018. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

3 - Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montant en k €	31/12/2017
Contrats à terme	
Dollar américain (USD) (1)	37 275
Livre sterling (GBP)	3 467
Real brésilien (BRL)	0
Ringgit malaisien (MYR) (2)	4 012
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (3)	6 966
Livre sterling (GBP)	0
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	0
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	0

(1) contrat Lex

(2) contrat corvettes Malaisie

(3) contrat Natick

4 - Litiges

Néant

Conseil d'administration du 28 février 2018

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. PRÉSENTATION DU GROUPE ET SITUATION DE NAVAL GROUP DURANT L'EXERCICE (1)

I.1. PRÉSENTATION DE NAVAL GROUP

I.1.1. Actionnariat et gouvernance

Naval Group (la « Société ») est une société anonyme de droit français dont le capital est détenu, au 31 décembre 2017, à hauteur de 62,25 % par l'État, de 35 % par la société Thales, de 1,80 % par les collaborateurs et anciens collaborateurs de la Société et de ses filiales via le Fonds commun de placement d'entreprise actions DCNS (FCPE Actions DCNS Compartiments 2008 et 2014) et de 0,95 % par la société Naval Group Actionariat (autocontrôle).

Dans le cadre de l'ORS 2, l'État a attribué, le 2 décembre 2017, 132 170 actions gratuites Naval Group aux personnels et anciens personnels de la Société et de ses filiales éligibles à cette attribution conformément à l'article 5 de l'arrêté du 10 février 2014. Ces actions ont été apportées par ces bénéficiaires, le 2 décembre 2017, au compartiment « Actions DCNS 2014 » du FCPE Actions DCNS.

Au titre de l'année 2017, 41 149 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée à ces derniers : 24 100 actions au titre du compartiment 2008 du FCPE Actions DCNS (ORS 1) et 17 049 actions au titre du compartiment 2014 du FCPE Actions DCNS (ORS 2).

Au 31 décembre 2017, le groupe possède ainsi 532 247 actions propres au titre des deux opérations.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de la Société sont prévues à la fois par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes, les dispositions de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 (ci-après l'« Ordonnance »), les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (ci-après « loi de Démocratisation ») pour ce qui concerne l'élection et le statut des administrateurs représentant les salariés, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Gouvernance

La gouvernance d'entreprise désigne le système formé par l'ensemble des règles, des comportements et des institutions qui déterminent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. La gouvernance de Naval Group

s'organise autour d'un Comité exécutif de neuf membres dont le Président-Directeur général. Les autres membres sont les suivants : directeur général adjoint Finance, Juridique et Achats, directeur général adjoint Développement, directrice des Services, directeur des Programmes, Secrétaire général, directeur de l'Industrie, directeur du Commerce international et directeur du Programme Australian Future Submarine (AFS).

Direction générale

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la Société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

Le Président-Directeur général préside un Comité exécutif qui se réunit de manière hebdomadaire. Le Comité exécutif définit les objectifs du groupe et statue sur tous les sujets ayant un impact majeur sur la stratégie, le fonctionnement et les activités commerciales et opérationnelles du groupe.

Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques concernant l'activité de la Société. Il est garant des intérêts de ses principales parties prenantes que sont les actionnaires, les collaborateurs et les clients.

Il a été renouvelé le 19 décembre 2014 et est composé de 18 membres.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance, l'État désigne un représentant au Conseil d'administration de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Ordonnance, les représentants des salariés représentent le tiers des membres du Conseil d'administration. Ils sont donc au nombre de six. Ils demeurent élus par les salariés dans les conditions fixées par le chapitre II du titre II de la loi de Démocratisation conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance.

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 19 décembre 2014 a décidé de nommer 11 administrateurs, parmi lesquels cinq sur proposition de l'actionnaire État et trois sur propositions de l'actionnaire Thales.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(1) OCDE.

L'État est représenté en qualité d'administrateur par :

• M. Jack Azoulay qui a été nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2016 par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances.

Les 11 administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires sont :

- M. Hervé Guillou;
- Mme Sophie Mantel, nommée sur proposition de l'État;
- Mme Sandra Lagumina, nommée sur proposition de l'État;
- M. Jacques Hardelay, nommé sur proposition de l'État;
- M. Bertrand Le Meur, nommé sur proposition de l'État;
- M. Bernard Réat, nommé sur proposition de l'État;
- M. Patrice Caine, nommé sur proposition de Thales;
- Mme Nathalie Ravilly, nommée sur proposition de Thales;
- M. Pascal Bouchiat, nommé sur proposition de Thales;
- Mme Gabrielle Gauthey;
- M. Luc Rémont.

Les six administrateurs élus en qualité de représentants des salariés sont :

- Mme Isabelle Roué;
- M. Jacques André;
- M. Joël Ricaud;
- M. Thierry Barbarin;
- M. Laurent Chagnas;
- M. Gilles Rapale.

Le secrétariat du Conseil d'administration était exercé par le Secrétaire général de Naval Group, M. Jean-Yves Battesti jusqu'au 21 juillet 2017. Mme Corinne Suné a été nommée en qualité de nouvelle secrétaire du Conseil, en remplacement de M. Jean-Yves Battesti, par décision du Conseil du 21 juillet 2017.

I.1.2. Activités

Naval Group est le leader européen du naval de défense et un acteur majeur dans les énergies marines renouvelables.

Héritier des arsenaux de Richelieu et de Colbert, le groupe est une entreprise de très haute technologie et compte parmi les rares leaders mondiaux des systèmes navals de défense qui maîtrisent l'ensemble de la chaîne de réalisation des programmes complexes.

Activités du groupe

Naval Group est un groupe industriel de tout premier plan dont les équipes conçoivent, réalisent et assurent la maintenance et la modernisation des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Fort de ses compétences et savoir-faire, le groupe fournit également des services pour les bases et chantiers navals de ses clients. Naval Group développe ainsi des solutions de haute technologie pour sécuriser durablement les océans contre toute nature de menaces.

Naval Group couvre la totalité du spectre d'armement naval, du patrouilleur de haute mer aux sous-marins conventionnels, en passant par les sous-marins côtiers, corvettes, frégates, destroyers et porte-avions.

En complément des opérations d'entretien et de réparations destinées à maintenir dans le temps les performances des navires, le groupe réalise des programmes de modernisation majeure et d'extension de vie des bâtiments. Il est ainsi en mesure de s'engager globalement sur la disponibilité opérationnelle d'une flotte.

Le groupe propose ses produits et services partout dans le monde grâce à ses savoir-faire, ses moyens industriels uniques et sa capacité à nouer des partenariats stratégiques locaux.

Enfin, le groupe, à travers sa nouvelle filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables : énergie hydrolienne qui utilise l'énergie cinétique des courants marins, énergie thermique des mers (ETM) et énergie éolienne en mer via les flotteurs semi-submersibles.

Savoir-faire du groupe

Le groupe capitalise un savoir-faire exceptionnel selon cinq axes majeurs :

- sa maîtrise de grands programmes très complexes;
- son expertise technique des systèmes navals;
- le développement et l'intégration des systèmes de combat navals antiaériens, de surface ou sous-marins, qui représentent une part significative de la valeur ajoutée d'un bâtiment armé moderne;
- son rôle d'intégrateur et de soutien des bâtiments nucléaires, tant pour l'intégration dans les navires des appareils propulseurs nucléaires et des armes que pour le suivi en service, la maintenance et la gestion des infrastructures;
- son innovation dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Produits à haute technologie

L'une des grandes forces de Naval Group est sa capacité à mettre sur le marché des produits innovants parmi les plus complexes au monde, comme les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type Le Terrible. Toutes les études menées sur ce sujet montrent qu'un objet industriel de cette nature est un des plus complexes au monde, aucun autre produit ne nécessitant la maîtrise d'autant de domaines technologiques associés à la gestion d'une multiplicité d'acteurs et d'entreprises sous-traitantes au nombre de 4 000.

Depuis sa création, le groupe s'est fixé comme objectif principal de proposer des produits à haute technologie :

- 1624 : naissance des Flottes du Levant et du Ponant;
- 1858 : mise sur cale de *La Gloire*, première frégate cuirassée et à vapeur du monde;
- 1899 : lancement du *Narval*, ancêtre des sous-marins modernes;
- 1967 : lancement du *Redoutable*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins;
- 1980 : conception de la frégate furtive *La Fayette*, dont le nouveau design va inspirer toutes les marines du monde;

- 2000 : admission en service du porte-avions *Charles de Gaulle*;
- 2006 : livraison du premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) de type Mistral, nouveau concept de navire permettant d'assurer un large éventail de missions civiles, militaires et humanitaires;
- 2007 : découpe de la première tôle de la frégate *Aquitaine*;
- 2008 : lancement du SNLE *Le Terrible* équipé des missiles nucléaires M51;
- 2011 : l'OPV *L'Adroit*, patrouilleur hauturier destiné à des missions de sauvegarde maritime, est mis à la disposition de la Marine française;
- 2012 : livraison du BPC *Dixmude* à la Marine française;
- 2013 : la frégate multi-missions FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir Aster;
- 2014 : livraison de la FREMM *Mohammed VI* à la marine marocaine;
- 2015 : livraison de la FREMM *Tahya Misr* à la marine égyptienne; la FREMM *Aquitaine* réussit le premier tir d'un missile de croisière naval;
- 2016 : l'hydrolienne sous-marine d'OpenHydro, filiale de Naval Energies, fournit ses premiers kW sur le réseau électrique canadien;
- 2016 : Naval Group est sélectionné par le gouvernement australien pour le renouvellement de sa flotte de sous-marins.

Produits spécifiques

En réponse aux besoins spécifiques de ses clients et prospects, le groupe propose ainsi :

- des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qui assurent la permanence à la mer de la France sans discontinuité depuis 50 ans;
- des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda, destinés à fournir à la Marine nationale un outil de défense à la pointe de la technologie;
- des sous-marins conventionnels de la gamme *Scorpène*®, dont 14 exemplaires ont déjà été commercialisés dans le monde (Chili, Malaisie, Inde, Brésil);
- des systèmes navals de surface tels que le porte-avions *Charles de Gaulle*, des frégates multi-missions FREMM, des porte-hélicoptères BPC de type Mistral, la gamme *Gowind*®, sans compter les futurs systèmes de guerre des mines ou encore les drones;
- des services incluant la réalisation d'infrastructures de production et d'entretien des navires, la maintenance avec garantie de disponibilité, la modernisation et le soutien des navires armés;
- des armes sous-marines comme les torpilles légères MU90, les torpilles lourdes F21 et les systèmes de protection anti-torpilles *Contralto*®;
- des simulateurs destinés à la formation et l'entraînement des équipages des marines;
- des centrales d'énergies marines renouvelables clés en main destinées au marché français et à l'exportation.

I.1.3. Organisation

Naval Group a mis en place sa nouvelle organisation en janvier 2015 afin de répondre à ses priorités stratégiques, dont les grandes lignes directrices sont les suivantes :

- mener à bien le développement international du groupe et développer le carnet de commandes du groupe hors de France;
- placer la culture économique et financière au cœur du fonctionnement de l'entreprise;
- assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des bureaux d'études, des équipes de production et de la supply chain;
- assurer la performance calendaire, économique et technique et le respect des engagements pour la réalisation des bâtiments de surface et des sous-marins;
- développer l'activité de maintien en condition opérationnelle des navires de la Marine nationale et renforcer les partenariats avec plus de 50 marines à travers le monde;
- poursuivre et focaliser le développement des énergies et des infrastructures marines;
- piloter l'amélioration de la performance et l'efficacité;
- préparer l'avenir du groupe en pilotant la stratégie, les partenariats et l'innovation.

I.2. SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2017

I.2.1. Examen des comptes et faits significatifs de la période

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte qui se tiendra en mars 2018.

L'exercice 2017 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- le ministère de la Défense a notifié à Naval Group le marché du développement et la réalisation d'une frégate de taille intermédiaire (FTI);
- Naval Group rencontre des retards dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires permettant l'accueil des futurs sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Ces difficultés opérationnelles ont eu un impact négatif sur le compte de résultat de l'exercice 2017;
- par ailleurs, les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont globalement stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent;
- face à des difficultés opérationnelles rencontrées au deuxième semestre 2017 et à un marché global dont le développement à court terme est moindre qu'anticipé, Naval Energies, détenu

majoritairement par Naval Group, a dû élaborer une nouvelle stratégie ayant pour conséquence la révision à la baisse de la valeur des actifs Naval Energies dans les comptes de Naval Group. Le montant de la charge de dépréciation correspondante au 31 décembre 2017 s'élève à (109,2) millions d'euros.

I.2.2. Résultats de Naval Group et situation financière

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 3,7 milliards d'euros pour l'exercice 2017, en hausse de 15,9 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2016.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 35,5 %.

Carnet de commandes

Les prises de commandes enregistrées au cours de l'exercice se sont élevées à 4 milliards d'euros, avec un book-to-bill à 1,1.

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes du groupe s'élève à 11,9 milliards d'euros.

Résultats

Le résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'évaluation s'affiche à 243,4 millions d'euros (6,6 % du chiffre d'affaires), à comparer à 80,1 millions d'euros (2,5 % du chiffre d'affaires) en 2016. Le résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence est de 165,9 millions d'euros ; il était de 87,2 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier s'élève à un profit de 8,9 millions d'euros, à comparer à 29,4 millions d'euros en 2016.

La charge d'impôt consolidé s'élève à 142,8 millions d'euros.

L'impôt courant de 130,1 millions d'euros comprend une contribution exceptionnelle (surtaxe) s'élevant à 28,0 millions d'euros.

La variation d'impôt différé (charge) de 12,7 millions d'euros comprend une charge de 7,6 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur l'ensemble du stock d'impôt différé du groupe (au 31 décembre 2016, la variation d'impôt différé comprenait une charge de 5,9 millions d'euros correspondant à l'anticipation de la baisse du taux d'impôt courant sur les provisions actuarielles).

L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à 0,7 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 32,0 millions d'euros.

Situation financière et évolution de la trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placements non courants	92,0	203,8
Titres de placements courants	231,0	220,6
Trésorerie nette	2 475,2	2 301,9
TOTAL	2 798,2	2 726,3

La trésorerie gérée est composée de la trésorerie en banque et de l'ensemble des titres de placement, qu'ils soient comptabilisés dans les équivalents de trésorerie ou en autres actifs financiers courants et non courants, diminués des concours bancaires.

I.2.3. Activités de Naval Group

Activités industrielle et commerciale

Naval Group est un acteur majeur européen du naval de défense. Grâce aux savoir-faire de ses équipes et à ses moyens industriels exceptionnels, Naval Group conçoit, réalise et assure l'entretien des systèmes navals de défense. Pour répondre aux besoins de ses clients internationaux, Naval Group met en place des partenariats stratégiques. Ainsi, le groupe associe durablement ses partenaires industriels locaux à tous ses programmes et accompagne ses clients dans leur développement technologique. Naval Group effectue des transferts de technologie sur des produits de dernière génération, et en parallèle ses équipes travaillent sur les futures générations de produits.

Activité Industrielle

L'année 2017 est la deuxième année de fonctionnement en périmètre constitué de la direction de l'Industrie (DIN). La direction de l'Ingénierie transverse (MIT), structure créée en 2016, a trouvé en 2017 son périmètre et son organisation définitifs. En fin d'année, la direction de l'Excellence opérationnelle (DEO), issue de la réorganisation de la direction des Ressources humaines et des Opérations (DHO), a rejoint la direction de l'Industrie. La répartition et l'organisation définitives de ses activités seront annoncées au cours du premier semestre 2018.

La DIN s'est employée au cours de l'année à poursuivre de manière aussi volontariste que possible, la mise en œuvre des actions de progrès entreprises au cours de l'année précédente sur tous les axes concernés :

- les différents chantiers internes entrepris sur le plan des compétences, méthodes et outils se sont poursuivis. Le renforcement du management, et les apports de méthodologie se sont poursuivis pour améliorer le pilotage des Work Packages. La mise en place des rituels annuels, plan

industriel et commercial (PIC) et plan directeur de production (PDP), permet de consolider le pilotage du plan de charge et des moyens industriels;

- au niveau groupe, la DIN a porté la contribution des métiers à la refonte des outils informatiques du groupe concernant la conception et production des produits (cycle de vie des produits, gestion de production assistée par ordinateur et *supply chain*);

- la transformation et la modernisation de l'outil industriel se poursuivent. Le plan machine est en cours de réalisation sur les sites équipementiers. Des plans directeurs industriels de site sont définis sur tous les sites. La mise en œuvre du plan de réaménagement du site d'Angoulême-Ruelle a débuté avec l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du CID, la finalisation des schémas des premiers ateliers dédiés et l'achat des premières machines. Un plan de transformation de l'atelier Coque Structure à Cherbourg (« Legris ») a été lancé. La réduction des effectifs supports et soutien a été exécutée conformément aux accords pns au niveau groupe.

Le projet CMMI, lancé en fin d'année 2016, a permis en 2017 d'assurer la poursuite et la pérennisation de la dynamique de transformation engagée sur les pratiques de management de programme. L'amélioration en profondeur de la maturité et des pratiques des chefs de projets est déjà observable sur certains périmètres. L'avancement de ces travaux permettra à terme d'en obtenir la reconnaissance par un organisme certificateur. La direction Systèmes de mission et de combat (SMC), précurseur en la matière, a obtenu en fin d'année sa certification CMMI niveau 2.

Par ailleurs, l'état d'avancement de ce projet permet d'envisager avec confiance l'entrée en vigueur de la nouvelle norme financière IFRS 15, qui lie étroitement la qualité du pilotage financier de l'entreprise à la qualité du pilotage de ses programmes.

Les signaux encourageants observés en 2016 se sont confirmés : le suivi et l'anticipation de la charge sont en amélioration, les budgets industriels sont mieux maîtrisés et les barèmes et les coûts ont été globalement tenus sur les principaux programmes. Des instances de pilotage renforcées et intégrées ont été mises en place avec les principaux partenaires concernés afin de sécuriser les plannings de nos programmes. Elles ont permis en particulier de livrer la première Gowind® 37 mois seulement après la notification du contrat mais n'ont pas été assez efficaces pour sécuriser définitivement le planning de livraison des sous-marins Barracuda. L'effort sera poursuivi et amplifié en 2018 avec notamment la mise en place à Cherbourg d'un plateau industriel intégré entre les équipes de Naval Group et les équipes de TechnicAtome.

Cependant, les efforts à faire pour atteindre sur tout le périmètre et ancrer définitivement une vraie maturité des nouvelles pratiques de gestion de programmes au cours des années à venir ne doivent pas être sous-estimés.

Activité programmes

Activité Sous-marins

L'activité commerciale a été marquée par :

- la commande en juin 2017 des composants critiques des sous-marins 5 et 6 du programme Barracuda (avenant 16), actant également le report de la commande du sous-marin 5 à mi-2018 au plus tard (la commande du sous-marin 6 restant prévue à mi-2019);

- la mise en vigueur d'avenants significatifs sur le programme brésilien PROSUB prévoyant notamment :

- la contractualisation du nouveau planning de référence industriel du 31 juillet 2015,

- la simplification de certains mécanismes contractuels,

- la notification d'un complément d'assistance technique sur les activités SNBR (sous-marin nucléaire brésilien) et shipyard du programme, et

- le financement de coûts additionnels consécutifs au décalage global du programme.

Au-delà de ces prises de commandes, l'année 2017 a été marquée sur le plan commercial par la négociation avec la DGA de l'avenant 17 du programme Barracuda (traitement des obsolescences des sous-marins 4 à 6 et complément logistique) dont la notification est attendue en 2018.

À noter également, début 2017, la décision de la Norvège d'interrompre le processus d'appel d'offres en cours pour le remplacement de leur flotte sous-marine, les Norvégiens ayant décidé de négocier en gré à gré un contrat d'État à État couvrant l'acquisition simultanée par les États allemand et norvégien de sous-marins et de missiles de croisière identiques.

L'activité de Naval Group dans la réalisation industrielle des sous-marins au titre des contrats en cours a été marquée par les événements suivants :

Sous-marins Barracuda

À Cherbourg, quatre sous-marins (*Suffren*, *Duguay-Trouin*, *Tourville* et *De Grasse*) sont en cours de réalisation à différents stades :

- l'été 2017 a marqué la fin d'intégration de l'ensemble des équipements du *Suffren* (SM1). Vont démarrer les mises en service et les essais des installations du *Suffren* jusqu'à la fin 2018;

- en parallèle, les premiers tronçons du *Duguay-Trouin* (SM2) ont été assemblés et l'intégration du sous-marin a démarré dans le même hall que le *Suffren*.

À Nantes-Indret, quatre modules chaudière et quatre appareils propulsifs sont en cours. En 2018, sera mené de front la fabrication, à différents stades, des numéros 3, 4, 5 et 8 de la série sur le site tout en achevant les chaudières et appareils propulsifs 1 et 2 à Cherbourg.

Sous-marins PROSUB pour la marine brésilienne

SBR (conception et réalisation en transfert de technologie de quatre Scorpène®) :

- l'année 2017 a été marquée par la livraison des spécifications de mise en route et essais par Naval Group SA à sa filiale ICN en charge de la construction des sous-marins au Brésil, ainsi que par une forte accélération des livraisons des *Material Packages*;

- l'assemblage et l'intégration des sous-marins SBR se sont poursuivis chez ICN tout au long de l'année. Le premier Scorpène® brésilien (*Riachuelo*) est en phase d'*outfitting* (armement). Les différents tronçons de coque seront entièrement soudés au premier semestre 2018, pour un embarquement des batteries prévu en fin d'année.

SNBR (assistance pour la conception de la partie non nucléaire du premier sous-marin à propulsion nucléaire brésilien) :

- la clôture de la phase de conception a été réalisée en janvier 2017. Des discussions sont en cours avec la marine brésilienne pour étudier un lancement progressif des phases suivantes.

Sous-marins Scorpène® P75

au profit de la marine indienne

Le 14 décembre, la marine indienne a admis au service effectif le sous-marin *Kalvari*. Ce dernier est le premier des six sous-marins Scorpène® totalement construit par le chantier naval indien Mazagon Dock Shipyard Limited (MDL) dans le cadre d'un transfert de technologie avec Naval Group qui se poursuit depuis plusieurs années.

Le deuxième sous-marin, le *Khandarl*, a été mis à flot le 13 janvier 2017 et réalise actuellement des essais à quai et en mer.

Programme SNLE 3G

Les études d'avant-projet détaillé de la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins ont débuté depuis le début de l'année 2017, en cotraitance avec TechnicAtome. Les études technologiques permettant de sécuriser les innovations du programme, débutées il y a plusieurs années déjà, se poursuivent également. Ces travaux impliquent l'ensemble des sites français de Naval Group ainsi que de nombreux partenaires industriels et contribuent à la montée en puissance progressive des équipes qui vont assurer le développement et la réalisation des futurs SNLE.

Australian Future Submarine (AFS)

L'année 2017 a été marquée par la fin de la réalisation des études d'analyse fonctionnelle du sous-marin, en France et en Australie, en collaboration entre Naval Group, Lockheed Martin Australia, intégrateur du système de combat, et le *Commonwealth of Australia*, et par le lancement des études de faisabilité.

La prospection de sociétés australiennes capables de fournir des équipements et des matériels pour construire les sous-marins s'est poursuivie en 2017, avec le début des phases de qualification de fournisseurs australiens.

L'avant-projet sommaire et la spécification fonctionnelle du chantier qui accueillera la construction des 12 sous-marins en

Australie ont été livrés en fin d'année 2017 sous le pilotage de Naval Group avec la collaboration de sa filiale australienne.

En parallèle avec le début des études de conception du sous-marin, un bâtiment permettant d'accueillir une délégation de l'équipe de programme du *Commonwealth*, une partie de l'équipe de programme de Naval Group et des représentants de Lockheed Martin Australia, a été construit sur le site cherbourgeois de Naval Group. Il a été inauguré le 9 juillet 2017 par le Premier ministre d'Australie, Malcolm Turnbull en présence de la ministre des Armées, Florence Parly. Environ 25 familles australiennes ont emménagé à Cherbourg depuis septembre 2017.

Naval Group Australia a vu ses effectifs multipliés par 5 en 2017, de nombreux ingénieurs et techniciens ont été embauchés notamment dans le domaine des achats pour développer la part d'équipements fabriqués en Australie, et dans les domaines de l'architecture navale et des technologies sous-marines pour créer le noyau de l'ingénierie de maintenance des futurs sous-marins.

Ces prestations ont été réalisées dans le cadre du contrat *Design and Mobilisation Contract*, signé en 2016. Ce contrat a fait l'objet de deux avenants en 2017, l'un pour contractualiser la réalisation de la phase d'analyse fonctionnelle, le second pour le lancement des études de faisabilité.

Fin 2017, Naval Group Australia a signé avec le *Commonwealth* son premier contrat, portant sur la réalisation de l'avant-projet détaillé des infrastructures de construction des sous-marins.

Activité Bâtiments de surface

L'activité commerciale a été marquée par :

- la notification en avril 2017 du marché pour le développement et la réalisation d'une frégate de taille intermédiaire (FTI) destinées à la Marine nationale. Naval Group propose une déclinaison française de sa nouvelle frégate *Belharra*® qui renouvelle le segment des frégates de 4 000 tonnes fortement armées. Dans le cadre de ce marché, la Direction générale de l'armement (DGA) a affirmé en 2017 la première tranche du marché correspondant au développement de la FTI et à la réalisation de la première des cinq frégates qui doit être livrée en 2023 pour une entrée en service actif en 2025;

- l'avenant 17 FREMM France prévoyant des évolutions capacitaires pour les frégates de cette classe.

L'activité industrielle a été soutenue, marquée notamment par les réalisations suivantes :

FREMM OCCAR

L'avancement des frégates destinées à la Marine nationale est conforme au planning de réalisation avec l'admission au service actif de la FREMM *Languedoc* en juillet 2017, la livraison de la FREMM *Auvergne* en avril 2017, la réalisation des essais en mer de la FREMM *Bretagne* au dernier trimestre 2017 après son premier appareillage en octobre 2017, l'assemblage de la FREMM *Normandie* au sein de la forme de Lorient avec un objectif de mise à flot définitive en février 2018. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur la FREMM *Alsace* qui sera l'une des deux FREMM avec la FREMM *Lorraine* équipées de capacités antiaériennes renforcées, dont les livraisons sont prévues d'ici 2022.

Gowind® Égypte

Le 22 septembre 2017, Naval Group a livré sa première corvette Gowind® 2500 à la marine égyptienne. Les travaux de construction en Égypte se sont par ailleurs poursuivis au sein du chantier naval Alexandria Shipyard en charge de la construction des trois autres corvettes.

Ce navire, déjà commandé à 10 exemplaires à ce jour, vient compléter la gamme étendue de navires et sous-marins du groupe.

Gowind® Malaisie

Le 24 août 2017 s'est tenue à Lumut, dans le chantier de notre partenaire Boustead Naval Shipyard, la cérémonie de baptême et de mise à flot de la première corvette Gowind® Malaisie.

Activité Services

En 2017, l'activité a été marquée, en France, par la signature d'un marché portant sur la rénovation des frégates du type La Fayette (FLF) et par la contractualisation du soutien logistique intégré (SLI) de la frégate de taille intermédiaire (FTI) Intégrée au contrat de réalisation, à l'international, par la prise de commande des recharges système de combat des Scorpène® indiens.

Du point de vue opérationnel, l'activité a été particulièrement intense aussi bien en France qu'à l'international.

Sur la France :

- entrée au bassin du porte-avions *Charles de Gaulle* marquant le début de la phase de réalisation du programme de rénovation et maintien en condition opérationnelle du porte-avions *Charles de Gaulle* dans le cadre de son arrêt technique majeur n° 2;
- fin de l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) l'*Améthyste*;
- instruction du dossier de prolongation de vie du SNA *Rubis*;
- poursuite de l'adaptation des infrastructures Toulon Missiessy pour l'accueil des SNA type Barracuda;
- poursuite de la réalisation de l'IPER-adaptation pour les missiles M51 (IA M51) des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) avec Le *Téméraire*;
- montée en puissance des activités de maintenance FREMM, avec en 2017, quatre navires en service à Brest et Toulon;
- conduite d'arrêts techniques divers dans le cadre des contrats de MCO;
- déploiement de services de maintien en condition de sécurité (MCS) sur les différents types de navires.

À l'international, la direction Services poursuit son développement :

- en Malaisie, au sein de la JV BDNC, la première indisponibilité périodique pour entretien et réparations (IPER) du sous-marin *Tunku Abdul Rahman* (premier des deux sous-marins Scorpène® 2000), livré en 2009, s'est poursuivie en 2017 sur la base de Kota Kinabalu avec la mise à l'eau du navire fin 2017 et une remise à disposition de la *Royal Malaysian Navy* prévue début 2018;

- en Arabie saoudite, l'année a été marquée par une très forte activité avec le déroulement d'un nombre soutenu d'arrêts techniques dans le cadre de l'exécution des contrats LEX (*Life Extension* des frégates *Sawari 1*) et E-RAV (travaux de rénovation sur les frégates *Sawari 2*);

- au Maroc, l'arrêt technique de la FREMM marocaine *Mohammed VI* s'est déroulé avec succès avec un fin de mise à disposition en février 2018;

- en Égypte, le groupe assure le maintien en condition opérationnelle de la FREMM *Tahya Misr*, mais aussi des bâtiments de projection et de commandement (BPC) *Gamal Abdel Nasser* et *Anwar El Sadat*;

- enfin à Singapour, l'année a été marquée par la réalisation de l'extension de la barrière de protection portuaire de la base navale de Changi, une augmentation significative des interventions techniques au profit des bâtiments de la Marine nationale en escale dans la région et l'initialisation de l'activité centrale d'échat au profit du groupe.

Activités de Naval Energies

Afin de se développer dans le secteur des énergies marines renouvelables, Naval Group a consacré fin 2016 une filiale dédiée, Naval Energies, avec trois partenaires : Bpifrance, TechnipFMC et BNP Paribas Développement. Cette société a pour vision d'être reconnue comme le leader mondial de son secteur en maîtrisant les éléments clés de la chaîne de valeur : conception, fabrication, déploiement et maintenance de systèmes ou de sous-systèmes, dans le respect de l'environnement, en mer comme sur les zones côtières. Son expertise trouve son fondement notamment dans les savoir-faire historiques de Naval Group, spécialiste de la production de systèmes complexes destinés au milieu marin.

Le développement de Naval Energies repose aujourd'hui sur trois technologies d'énergies marines renouvelables :

- les hydroliennes;
- les éoliennes flottantes;
- l'énergie thermique des mers.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a structuré ses processus de pilotage et d'organisation, de contrôle interne de gouvernance et renforcé les liens avec ses filiales OpenHydro en Irlande et Energia Marina (projet MERIC) au Chili dans le but de réaliser des synergies dans le cadre d'une organisation plus intégrée. Par ailleurs, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de management, le groupe a engagé une revue stratégique de ses activités suite au retour d'expérience des différents programmes précommerciaux et des actions commerciales en cours. Cette revue s'est traduite par l'adaptation des ressources au besoin du marché et au niveau de maturité technologique des différentes lignes de produits. Les principaux événements regroupés par technologie sont détaillés ci-dessous.

Ligne de produit hydrolien

Paimpol-Bréhat et Normandie Hydro

EDF et Naval Energies ont tiré les leçons du retour d'expérience de la construction, de l'immersion et des essais des hydroliennes OpenHydro sur le site expérimental de Paimpol-Bréhat. Ce retour d'expérience instructif conduit à clore cette phase importante de développement. En parallèle, le groupe EDF et Naval Energies poursuivent le projet de ferme pilote Normandie Hydro qui vise l'installation de sept hydroliennes en mer dans le raz Blanchard, un des sites les plus énergétiques et les plus prometteurs au monde.

Cape Sharp Tidal

Le retour d'expérience de Paimpol-Bréhat bénéficiera en particulier à la ferme expérimentale de la baie de Fundy (Canada), le projet Cape Sharp mené par Naval Energies en coopération avec Emera. Ces deux projets de démonstration technologique, menés sur des sites aux conditions environnementales très différentes mais complémentaires, permettent d'exploiter des données importantes pour optimiser la conception, la fiabilité et les performances des hydroliennes OpenHydro. Une hydrolienne sera remise à l'eau à l'été prochain au Canada.

Usine de Cherbourg

En juillet, Naval Energies et OpenHydro ont posé la première pierre de l'usine d'assemblage d'hydroliennes à Cherbourg dont l'entrée en service est prévue au premier semestre 2018. En capacité maximale dans sa configuration nominale, cette usine de 5500 m² aura une capacité de 25 turbines par an.

Ligne de produit éolienne flottante

En mars 2017, le Conseil régional de Bretagne a annoncé le renforcement de son partenariat avec le groupe autour de l'identification de sites en Atlantique susceptibles d'accueillir des fermes de grande capacité notamment dans le domaine éolien. Par ailleurs, Naval Energies a obtenu en juin 2017 la certification de son design de flotteur semi-submersible auprès de Bureau Veritas. Le groupe poursuit également le projet de ferme de démonstration de Groix Belle-Île pour Eolfi.

Ligne de produit énergie thermique des mers (ETM)

À la fois systémier et sous-systèmeur, Naval Energies concentre ses efforts sur la finalisation du design des échangeurs thermiques (système central de production d'électricité). Naval Energies propose parallèlement des systèmes complets d'ETM à terre, en partenariat avec des sociétés qui pourraient y adjoindre des coproduits type climatisation par eau de mer par exemple. Par ailleurs, Naval Energies garde toujours en ligne de mire les ETM en mer qui restent cependant dépendants d'un important soutien public d'une part et de développements technologiques sur la conduite d'eau profonde d'autre part.

I.2.4. Activité en matière de recherche et développement (R&D)

En 2017, l'activité de R&D s'est concentrée sur l'accélération de nos projets R&D et en particulier les plus ambitieux, sur le renforcement du pilotage de la R&D ainsi que sur la structuration de la prospective. Les activités Énergies marines renouvelables (EMR) ont été transférées au sein de Naval Energies ; elles ne sont pas mentionnées dans ce rapport d'activité.

Le niveau de la R&D autofinancée s'est élevé à 90,7 millions d'euros, avec les axes principaux suivants :

- la montée en maturité des technologies requises par les programmes et les lignes de produit (en particulier FTI, Scorpène® Evolution, AFS) ;
- le compétitivité à moyen et long terme de nos produits « cœur de métier » (sous-marins, bâtiments de surface) et des technologies associées (y compris processus chantier et codes de calculs) ;
- le développement des activités de recherche et technologie (R&T) avec Naval Group Research.

Naval Group consacre environ 2,4 % de son chiffre d'affaires aux études R&D autofinancée, ce qui est moins que les chantiers navals européens. Ce ratio atteint 9 % si on y ajoute les contrats de R&D, la R&D subventionnée et la R&D incluse dans les programmes.

La R&D financée par la Direction générale de l'armement (DGA) à Naval Group a dépassé 2,7 % du budget des plans d'études amont.

La fin des développements des programmes FREMM et Barracuda, ainsi que la filialisation de l'activité EMR qui sort de facto du périmètre historique du crédit impôt recherche (CIR) de Naval Group sont compensées par la montée en puissance des programmes SNLE 3G, FTI et Australie. La définition du périmètre éligible au CIR Naval Group réalisée au second semestre 2017 sur les seules activités du naval de défense conduit à une valorisation 2017 en amélioration par rapport à la valeur de 2016. Par ailleurs, l'analyse plus complète menée au titre de 2017 a permis de mettre en évidence un montant significatif de CIR qui aurait dû être revendiqué au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 et qui ont donc fait l'objet d'une déclaration rectificative au titre de l'année 2017. 60 % du CIR 2017 du naval de défense provient de la R&D autofinancée et des plans d'étude amont (PEA).

La programmation R&D sur le plan à moyen terme et le plan stratégique a, comme en 2015 et 2016, fait l'objet d'un travail de réflexion, d'échanges et d'arbitrages sans précédent avec la définition de 28 axes d'innovation majeurs qui reçoivent près de 70 % de l'effort. Ces axes couvrent des domaines très variés avec des produits, des composants (équipements, systèmes), des modélisations ou des procédés de fabrication innovants. En complément, la structuration de 19 axes

complémentaires a été faite pour porter des travaux de R&D sur des technologies produit-process importantes pour le cœur de métier de Naval Group.

Le R&D est préservée et même renforcée sur les sujets qui le méritent, notamment au travers de travaux menés en partenariat.

La prospective a été fortement renforcée et structurée en 2017 avec l'initialisation de la construction de visions R&D long terme, l'engagement de l'élaboration d'un plan prospective et la poursuite d'études dans le cadre de l'*Innovation Booster* (booster d'idées avec la mise en place de trophées, boîtes à idées et *brainstormings*; booster de projets, en commençant par la fabrication additive).

Le Conseil scientifique de Naval Group a tenu deux séances de travail, la première en juin à Ollioules et la seconde en novembre au Technocampus Ocean à Nantes. Les quatre groupes de travail lancés en 2016, réunissant des membres du Conseil scientifique et des collaborateurs de Naval Group, ont présenté leurs résultats au Conseil en juin et leurs recommandations au COMEX en novembre.

En matière de pilotage de la R&D, l'activité est pilotée en mode projet pour s'affranchir des coupures de fin d'année de la logique budgétaire annuelle et passer en logique de coût pluriannuel à terminaison qui seule permet de maîtriser les dérives, de travailler en *time-to-market* et de surveiller le retour sur investissement. Un accent plus spécifique a été mis sur la tenue des engagements en matière de délai, qualité et coût sur les projets de R&D, sur la structuration du processus à la R&D collaborative (notamment par la mise en place de *gates*) et sur les indicateurs de pilotage du processus.

L'exigence de montée en maturité par la R&D avant d'offrir, que ce soit sur l'aspect technologique (*Technology Readiness Level*) ou sur l'industrialisation en amont a été maintenue en lien avec les directions d'offres et les architectes. À cette fin, des revues innovation sont organisées avec les programmes afin de s'assurer que les innovations requises par les programmes et avant-projets sont bien au rendez-vous avec la maturité demandée. Ces revues sont également l'occasion de promouvoir, au profit de ces navires, de nouvelles innovations complémentaires développées dans le cadre de la R&D et susceptibles d'améliorer la compétitivité de ces navires.

Pour les navires de surface, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- définition d'un navire de référence Gowind® 2500, capitalisant sur le programme Égypte en cours, pour améliorer encore la compétitivité et l'attractivité du produit de référence et le placer au centre du marché;
- poursuite des études relatives aux systèmes dont le premier déploiement sera la frégate de taille intermédiaire (FTI/Belharra®) : navire dont les premiers exemplaires seront produits pour la Marine nationale mais conçu dès l'origine pour prendre la meilleure place sur le marché export dans sa gamme de déplacement (4 000 tonnes), intégrant les dernières avancées numériques pour le bord, prédisposé pour l'emport de drones, disposant d'une mâture concentrée

intégrant les senseurs et les systèmes de communications et d'une propulsion modulaire;

- poursuite des travaux sur le système de mission et de combat, en particulier le renseignement de la situation tactique, la tenue de situation multiplateformes, la détection/classification par imagerie;
- démarrage d'études sur des verrous technologiques en vue de préparer la capture d'un PEA sur le Sylver® Mk 2;
- étude sur une gamme de réducteur pour une première application sur FTI;
- poursuite du développement de la passerelle du futur, intégrant pour le bord une vision à 360° et l'apport de la réalité augmentée;
- poursuite des travaux de développement du système de combat Setis-C® des Gowind®;
- Central opérations du futur : table tactique, exploration d'algorithmes et d'interfaces homme-machine de nouvelle génération (assistant virtuel, vocal, gestuel, 3D...);
- poursuite des travaux sur l'hyperconnectivité navale (communication 4G LTE) et la maîtrise des informations au sein d'une force ééromaritime;
- poursuite des travaux sur la gestion du spectre;
- étude de retro-ingénierie sur une corvette et une étude de *concept ship*.

Pour les sous-marins, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- poursuite des avant-projets sommaires pour les SNLE de troisième génération (R&D vendue);
- accélération des travaux relatifs au programme de sous-marins australiens futurs suite à la sélection de Naval Group en avril 2017 par le client (R&D vendue); en complément, des travaux sont menés afin de conserver la propriété intellectuelle sur certains sujets;
- poursuite des travaux d'avant-projet (DP0/DP1) de la ligne de produit Scorpène® Evolution, reprenant le meilleur des quatre programmes Scorpène® précédents et intégrant les incréments technologiques les plus attendus par le marché pour le segment des sous-marins classiques grand-océaniques;
- poursuite des essais d'endurance du premier module anaérobie mondial à base de reformage gazole alimentant une pile à combustible à hydrogène de seconde génération et initialisation des études des incréments envisagés à court terme pour en augmenter encore la performance;
- poursuite du développement d'un système batterie principale lithium-ion avec le leader français du domaine, en exploitant les acquis des travaux menés avec le CEA, en vue de sécuriser les phases amonts d'industrialisation;
- lancement d'un projet fédérateur Subtucs® en vue de réaliser un démonstrateur *incrémental de Combat Management System* de sous-marin, enrichi de fonctionnalités transverses (cyber, conduite des installations du sous-marin, poste de pilotage barres en X, conduite à effectif réduit, infrastructure informatique embarquée entre autres);

- travaux sur la mise en œuvre des armes et senseurs ; manutention modulaire, mât standardisé modulaire, projet Alpha ;
- développement d'algorithmes pour la navigation des sous-marins en eaux resserrées et par petit fond.

Dans le domaine des technologies transverses, les activités 2017 suivantes méritent d'être soulignées :

- accélération des travaux relatifs aux navires numériques :
 - renforcement des travaux sur la cybersécurité avec plusieurs projets boostés (*Cybersecurity Framework* et lutte informatique défensive métier),
 - renforcement des travaux sur les infrastructures informatiques embarquées et sur l'étude de leur intégration sur les navires,
 - accélération des travaux sur l'i-maintenance avec la réalisation de preuves de concept et de démonstrateurs,
 - élaboration d'une feuille de route sur l'intelligence artificielle, présentée à la DGA, et prise de contact avec des partenaires éventuels (ONERA, INRIA) ;
- mise en place de *roadmaps* technologiques pour les UxV, avec le démarrage des études sur l'autonomie de navigation et décisionnelle ; en particulier, une démonstration de drones multi-milieux aux *Naval Innovation Days* a fortement impressionné ;
- réduction des pertes énergétiques sur les sous-marins et les bâtiments de surface ;
- développement de solutions améliorant la productivité et la santé et sécurité au travail (SST) sur les chantiers (extension de la qualification du collage, mise en service des carlingages produits selon une nouvelle méthode qui en divise le prix par deux, utilisation de la réalité augmentée, de procédés d'infusion pour le composite, premières pièces réalisées en fabrication additive en vue de leur caractérisation...);
- premières études dans le cadre du partenariat Factory Lab pour accélérer la maturation des technologies de l'usine du futur en lien avec d'autres grands industriels et le CEA Tech.

Pour le domaine des énergies marines renouvelables, les travaux de R&D réalisés par Naval Group en 2017 ont été principalement les suivants :

- hydroliennes : mise à l'eau et début des essais d'hydroliennes de deuxième génération avec OpenHydro, en vue d'équiper les fermes pilotes prévues en baie de Fundy (Canada) et au raz Blanchard (France). Études générales d'optimisation des réseaux électriques sous-marins pour les fermes d'hydroliennes ;
- énergie thermique des mers : études de faisabilité de la centrale, études de réduction des risques sur les échangeurs et la conduite eau de mer, réalisation d'un tronçon prototype de la conduite d'eau de mer et réalisation d'essais sur les échangeurs ;
- éoliennes flottantes : poursuite des études des flotteurs pour répondre aux différents appels d'offres.

Centre de recherche technologique de Naval Group : Research

Research a renforcé son image grâce à sa nouvelle implantation sur la plateforme d'innovation collaborative du Technocampus Ocean et donne toute sa mesure à la mission qui lui est dévolue : la préparation de l'avenir de Naval Group grâce à sa capacité d'ouverture sur le monde extérieur. De nombreuses visites et des événements majeurs comme les *Naval Innovation Days* en juin 2017 se sont tenus dans ses locaux, à l'occasion desquels les travaux d'innovation du groupe ont été présentés.

Le regroupement des équipes nantaises de Research sur un même site, effectif depuis novembre 2015 et totalement réussi du point de vue opérationnel et humain, a été suivi en septembre 2016 par la relocalisation au Technocampus Ocean des équipes parisiennes de la direction Innovation et Maîtrise technique.

Afin d'améliorer l'attractivité, l'efficacité et la compétitivité des produits navals, nucléaires et de la filière des énergies marines renouvelables, les chercheurs de Research, grâce à leur ouverture sur le monde extérieur (académique ou petites et moyennes entreprises (PME) innovantes), identifient des technologies prometteuses qui ont permis de :

- réaliser plusieurs démonstrateurs de pièces complexes et de forte épaisseur en fabrication additive ;
- utiliser des métamatériaux et des matériaux à base de nano particules pour améliorer la furtivité de nos navires ;
- développer des algorithmes d'intelligence artificielle qui, associés à des capteurs innovants, améliorent les capacités d'évitement d'obstacles et l'autonomie décisionnelle des sous-marins ;
- développer de nouveaux algorithmes de fusion multisenseurs ;
- développer de nouvelles méthodes de simulation multiphysiques multiéchelles.

Grâce au très haut niveau d'expertise et au fort lien avec les marchés civil et militaire, les technologies de ruptures prometteuses sont sélectionnées afin de ne se consacrer qu'à celles qui pourront rapidement se déployer sur les produits de Naval Group.

L'expertise de Naval Group Research a permis d'apporter en 2017 une contribution importante sur tous les programmes de Naval Group, tant de production que de maintien en service.

Au travers de sa filiale Sirehna, Naval Group a commercialisé des fonctions avancées de passerelle pour des navires de Piriou, Kership (B2M), STX (Paquebot MSC), Royal Huisman (yacht de luxe), Vinci (mégabarge de construction de la route du littoral), réalisant un positionnement avec une précision centimétrique d'un engin de plus de 20 000 tonnes.

Sirehna contribue au travers de son expertise en contrôle dynamique au Groupama Team France pour l'accompagner dans sa performance lors de la Coupe de l'America.

Enfin, les essais en modèles libres ont permis de réaliser des essais de manoeuvrabilité de sous-marins et de nombreuses prestations d'amerrissages d'hélicoptère pour des acteurs de l'aéronautique (Airbus, Augusta Westland, Zodiac...).

Enfin Sirehna a mis en œuvre une plateforme mobile d'expérimentation permettant de tester des fonctions innovantes en environnement réel, ayant permis de tester des fonctions avancées de surveillance maritime à base de drone de surface et en partenariat avec des PME innovantes.

Vers l'Innovation collaborative

En 2017, la direction Innovation et Maîtrise technique de Naval Group a réuni la majorité de ses équipes au sein de la plateforme d'innovation mutualisée Technocampus Ocean en périphérie nantaise où est installé Research, à côté d'acteurs incontournables de l'innovation tels que le CEA Tech, Dassault Systèmes, Alstom...

Cette implantation souligne l'ambition de Naval Group de faire de l'innovation le moteur de son développement en France et à l'international. L'innovation est une révolution permanente et l'implantation au Technocampus Ocean permet d'accélérer l'émergence et l'évaluation de ruptures technologiques essentielles pour Naval Group. Les investissements en matière de recherche et de développement passent désormais par la capacité à développer des collaborations avec les acteurs des mondes industriels et académiques.

De nombreux projets collaboratifs sont actuellement en cours, notamment via l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne dont Naval Group est membre fondateur mais également avec l'IRT M2P (matériaux, métallurgie et procédés) à Metz et l'IRT SystemX (ingénierie numérique des systèmes du futur) à Paris. Naval Group poursuit son implication dans la chaire d'ingénierie des systèmes complexes avec Dassault Aviation, Thales, l'École polytechnique, l'ENSTA ParisTech, dans la chaire de résilience des organisations humaines avec l'École des mines de Nantes et dans la chaire de cybersécurité des systèmes navals avec Thales, Télécom Bretagne et l'École navale. Le laboratoire commun de recherche et d'innovation Gustave Zédé créé en 2015 par Naval Group via son centre Research et l'ENSTA Bretagne a réalisé de premiers travaux dans le domaine des matériaux, structures et procédés associés.

Naval Group, l'École centrale de Nantes et l'université de Nantes ont créé un laboratoire commun en 2016, le Joint Laboratory of Marine Technology (JLMT), couvrant les domaines de la fabrication additive, de l'hydrodynamique navale et de la modélisation des matériaux/simulation numérique, et qui s'inscrit dans le cadre du projet d'i-site Next.

Développement International

Naval Group a poursuivi ses travaux préparatoires dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2015 en Arabie saoudite avec KACST pour la création d'un centre collaboratif de recherche navale et maritime. Le centre de recherche collaborative navale et maritime se focalisera en premier lieu sur trois sujets : la corrosion, la courantométrie et la robotique sous-marine.

Naval Group a préparé en 2016 la mise en place de plusieurs accords visant à coopérer sur la R&D dans le domaine naval avec plusieurs universités australiennes dont l'University of New South Wales (UNSW, Sydney) (*acoustics, mathematics and statistics, electric components*), l'University of Technology of Sydney (UTN, Sydney) (*information processing, robotics*), l'Australian Maritime College (AMC-UTAS, Tasmania) (*hydrodynamics, fluid-structure interaction*) et par le Defense Materials Technology Center (DMTC) (*materials, naval structures, corrosion and bio fouling*).

Naval Group a signé un accord de collaboration avec le Centre de recherche technologique Industrielle (CRTI) à Alger dans le but de collaborer dans le domaine des matériaux, le soudage, la corrosion et les contrôles non destructifs.

Transformation numérique de la DIT

La DIT a déployé l'outil de tableau de bord DIT numérique multi-domaine et dynamique permettant en particulier de tenir les revues de performances DIT (couvrant en particulier la réalisation de la R&D, la propriété intellectuelle, le référentiel normatif technique, le retour d'expérience, les revues techniques). Durant l'année 2017, a également été spécifié un outil complémentaire sur le pilotage de la R&D et de la prospective permettant en particulier de visualiser la cohérence entre le plan R&D et les besoins des programmes et lignes de produit. L'objectif de cette transformation est de décloisonner, de partager les informations avec les parties prenantes (DDT, RSA, chef de projet d'axe R&D, coordonnateurs R&D, marketing ligne de produit, DHA, architectes) et *in fine* de dégager du temps pour l'ouverture vers l'extérieur et la réflexion sur le long terme.

I.2.5. Filiales et alliances

Filiales

Activités et résultats des filiales et participations

NB : le changement de marque puis de dénomination sociale du groupe en 2017 a conduit à l'enregistrement de nouvelles dénominations sociales pour ses filiales, les procédures administratives étant à divers degrés d'avancement.

Naval Group détient, directement ou indirectement, des participations dans les sociétés suivantes qui sont consolidées par le groupe (sauf mention contraire, elles sont détenues à 100%) :

Armaris Quater

La société Armaris Quater détient Naval Group Actionnariat.

Naval Group Actionnariat

Cette société est chargée d'assurer le rachat des actions attribuées aux salariés dans le cadre des deux ORS (offres de titres réservées aux salariés) 2008 et 2014.

DCNS Participations

La société DCNS Participations est une société holding. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés de Naval Group créées à l'étranger : Naval Group Technologie Canada Inc (100%), DCNS Arabia (90%), Naval Group Malaysia Sdn Bhd (NS).

**Boustead DCNS Naval Cooperation SDN BHD (BDNC)
(détenue à 40 %)**

La société BDNC est localisée en Malaisie et a principalement pour objet de fournir à la marine malaisienne la réalisation du MCO des sous-marins Scorpène®.

DCN International

La société DCN International a été créée en 1990 pour assurer la gestion des contrats de vente à l'exportation des matériels et prestations réalisés par la Direction des constructions navales (DCN, devenue service à compétence nationale en 2000).

Suite à l'apport d'activités réalisé par l'État au profit de DCN en juin 2003, DCN International conserve cette mission vis-à-vis de Naval Group pour tous les contrats existants à la date du changement de statut (hors contrats transférés à Armaris). Depuis cette date, aucune activité nouvelle n'a été entreprise par cette société.

**Naval Group Far East Pte Ltd
(anciennement DCNS Far East Pte Ltd)**

La société Naval Group Far East Pte Ltd exerce son activité à Singapour dans le domaine de la logistique et de la maintenance de systèmes liés aux activités navales et aéronavales.

DCNS India Pte Ltd

DCNS India apporte son concours local à la réalisation du programme de construction des sous-marins indiens.

**Défense Environnement Services (DES)
(détenue à 49 %)**

La société DES a été créée par Naval Group et Veolia Environnement Services pour unir leurs savoir-faire dans une société commune. Cette co-entreprise est un opérateur leader des services destinés au soutien de sites militaires.

Eurosynav SAS (détenue à 50 %)

La société Eurosynav a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des systèmes de combat des frégates antiaériennes Horizon. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 22 juin 2016. La liquidation de la société est en cours à fin décembre 2017.

Horizon SAS (détenue à 50 %)

La société Horizon a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des frégates antiaériennes Horizon. La clôture de liquidation de cette société a été approuvée par son Assemblée générale le 18 décembre 2017. La société a été radiée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris le 26 décembre 2017.

Itaguaí Construções Navais SA (ICN) (détenue à 41 %)

La société ICN est localisée au Brésil et a principalement pour objet la construction de sous-marins au Brésil, notamment dans le cadre du programme PROSUB.

MO PA2

La société MO PA2 a été créée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du programme du porte-avions français n° 2 (la société n'a plus d'activité).

Sirehna

La société Sirehna est spécialisée dans le développement de solutions dynamiques de stabilisation, de positionnement et d'apportage pour les véhicules et drones marins, aériens et terrestres.

**Naval Group Coopération
(anciennement DCNS Coopération)**

La société Naval Group Coopération est une société qui a pour objet de fournir un support externe aux équipes commerciales du groupe sur les marchés export.

DCNS Support

La société a pour objet la conception, l'étude, la mise au point, l'achat et la vente de toutes les prestations d'assistance technique de nature industrielle liées à la fourniture de tous systèmes, logiciels et munitions utilisés dans les activités navales et aéronavales notamment en Arabie saoudite.

Winacelles (détenue à 40,60 %)

Winacelles est une société qui a pour objet la conception, le développement et l'industrialisation d'éoliennes offshore. La dissolution de cette société a été décidée par son Assemblée générale le 21 juin 2017. La liquidation est en cours à fin décembre 2017.

Kership (détenue à 45 %)

La société Kership, détenue avec Pirou, est une co-entreprise active dans le domaine des bâtiments faiblement armés d'une longueur comprise entre 40 mètres et 95 mètres, conçus et réalisés principalement selon des standards civils et destinés aux administrations militaires ou civiles.

**Naval Group Malaysia SDN BHD
(anciennement DCNS Malaysia SDN BHD)**

La société Naval Group Malaysia apporte son concours local à la réalisation du programme Gowind® Malaisie, participe au développement des activités du groupe en Malaisie et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents en Malaisie.

**Naval Energies (anciennement DCNS Energies)
(détenue à 57,55 % du 16 décembre 2016 au 30 juin 2017,
détenue à 59,87 % depuis le 30 juin 2017)**

La société Naval Energies est dédiée aux énergies marines renouvelables. Elle est présente sur tout le cycle de vie des produits et maîtrise toute la chaîne de valeur : conception, fabrication, installation, connexion et entretien sur trois technologies d'énergies marines renouvelables : les hydroliennes, les éoliennes flottantes et l'énergie thermique des mers.

**Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA
(anciennement DCNS do Brasil Serviços Navais LTDA)**

La société Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA est une filiale de droit brésilien qui participe au développement des activités du groupe au Brésil et apporte le soutien logistique et administratif aux expatriés et missionnaires de Naval Group présents au Brésil.

Projetos e Sistemas Navais SA (détenue par Naval Group BR Sistemas de Defesa LTDA à 100%)

La société **Projetos e Sistemas Navais SA** (PROSIN) est une société destinée à développer les activités de systèmes au Brésil dans le domaine de l'ingénierie.

Naval Group Australia Pty Ltd
(anciennement DCNS Australia Pty Ltd)

La société **Naval Group Australia Pty Ltd** est une société de droit australien qui apporte son concours au développement des activités de Naval Group en Australie.

DCNS Zamil (détenue à 55%)

Naval Group et **Zamil Offshore Services Company** ont créé en décembre 2017 une société commune dédiée aux activités de maintien en condition opérationnelle de navires. Cette joint-venture, détenue à 55 % par Naval Group et à 45 % par ZOSCO, réalisera principalement des travaux de maintenance des navires militaires de la flotte de la marine saoudienne.

Ce projet constitue une étape importante dans la coopération entre les deux entreprises, et plus largement entre la France et l'Arabie saoudite. Il s'inscrit dans le plan *Saudi Vision 2030* de développement et de diversification de l'économie saoudienne. Naval Group renforce ainsi son implantation dans le pays sur le long terme.

Le détail du chiffre d'affaires et du résultat net des filiales est présenté dans la note n° 2 de l'annexe aux comptes annuels de Naval Group SA.

Naval Group détient également plusieurs établissements stables ou bureaux de représentation à l'étranger dont l'activité est directement prise en compte dans son résultat. Elle possède des établissements stables en Finlande, en Inde, des bureaux de représentation en Grèce, Australie, Indonésie, Norvège, Pologne, Colombie, au Chili, aux Émirats arabes unis, Pays-Bas (certains de ces bureaux sont enregistrés sous la forme de succursales selon les exigences locales) et des succursales en Arabie saoudite et Égypte.

Le bureau de représentation du Pakistan a été fermé par résolution du Président-Directeur général du 12 octobre 2017.

Alliances

TechnicAtome

Dans le cadre de la restructuration de la filière nucléaire française, la restructuration capitalistique de la société Areva TA, devenue depuis TechnicAtome, a été confirmée début 2016. Un consortium d'acquéreurs composé de l'État, du CEA et de Naval Group a fait une offre de rachat en août 2016 de l'intégralité des titres détenus par Areva, soit 83,6 % du capital. L'acte de cession des titres Areva TA a été finalisé le 29 mars 2017 (*closing*).

L'enjeu pour Naval Group était de s'assurer du maintien des compétences et de l'efficacité de TechnicAtome pour la fabrication des navires militaires à propulsion nucléaire au profit de la Marine nationale, Areva TA étant le concepteur des réacteurs nucléaires équipant les bâtiments de cette dernière (SNA, SNLE et porte-avions).

Les titres de TechnicAtome sont désormais détenus par l'État (50,32 %), Naval Group (20,32 %), le CEA (20,32 %) et EDF (9,04 %).

Coopération franco-italienne

À l'issue du sommet tenu le 27 septembre 2017, les gouvernements français et italien ont annoncé lancer un processus commun ouvrant la voie à la création progressive d'une alliance entre les deux pays dans le naval de défense.

Un comité de pilotage, auquel participent Naval Group et Fincantieri, a été mis en place pour définir d'ici juin 2018 une feuille de route détaillant les principes de mise en œuvre de cette future alliance.

Ce projet doit permettre de soutenir le développement international de Naval Group et de Fincantieri dans un contexte de concurrence accrue sur le marché du naval militaire, tout en permettant aux deux groupes de poursuivre leurs missions respectives au service des marines française et italienne.

STX France

La décision de STX Europe de céder ses parts dans le capital de STX France par le biais d'un processus d'enchères a conduit à la sélection de Fincantieri comme acheteur préféré en avril 2017. L'État français a alors choisi d'exercer son droit de préemption et d'engager des négociations avec Fincantieri et Naval Group en vue de trouver un accord sur la recomposition du capital de STX France selon les modalités suivantes :

- acquisition par Fincantieri de 50 % des actions et prêt par l'État de 1 % des actions à Fincantieri, permettant à Fincantieri de détenir 51 % des droits de vote et la majorité simple ;
- acquisition par Naval Group d'une part comprise entre 10 % et 15,66 % du capital de STX France, en fonction des parts qui seront cédées *in fine* aux salariés (jusqu'à 2,4 % du capital) et à un groupement d'entreprises régionales (jusqu'à 3,26 % du capital).

Le contrat de cession des actions de STX France par l'État français à Naval Group et à Fincantieri a été signé le 2 février 2018 (*signing*). L'acquisition définitive des titres par l'État et leur revente aux futurs nouveaux actionnaires (*closing*) restent soumises aux autorisations des autorités compétentes.

I.2.6. Éthique et compliance

Éthique

Naval Group a réalisé mi-2017 la troisième phase de son programme *e-learning* sur les thèmes de l'éthique et de la responsabilité sociale d'entreprise. Ainsi, depuis 2015, environ 3 000 managers et collaborateurs volontaires du groupe ont suivi cette action de sensibilisation. Les thèmes abordés : le comportement éthique, la prévention de la corruption et les droits humains. La mise à jour du référentiel éthique est en cours et sera poursuivie en 2018.

Dans le cadre de la prévention des risques, le Comité éthique et responsabilité sociale d'entreprise (CERSE) a procédé à

un exercice de gestion de crise éthique, avec le support de consultants externes et indépendants. Ce type d'exercice sera renouvelé afin de mieux intégrer l'éthique dans notre culture, en France, comme à l'international.

Compliance

En 2017, Naval Group a poursuivi et amplifié son effort de renforcement de son dispositif de *compliance* afin d'être en conformité avec les meilleurs standards nationaux et internationaux et notamment avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II, promulguée le 9 décembre 2016.

Naval Group a ainsi consolidé en 2017 son dispositif de *compliance* et sa politique éthique et RSE, en créant une direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe (DECG) structurée autour d'une directrice Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe, nommée en début avril 2017.

Afin de placer la *compliance* au cœur de l'activité du groupe, la direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe a mis en place et anime un réseau de *Compliance Officers* répartis dans les sites, dans les métiers et dans les filiales du groupe en France et à l'étranger (23 *Compliance Officers* en France, sept *Compliance Officers* à l'international).

La direction Éthique, *Compliance* et Gouvernance Groupe a structuré un dispositif de *compliance* autour du code de conduite *compliance* Naval Group, document annexé au règlement intérieur et mis à la disposition de tous les collaborateurs du groupe sur l'intranet du groupe. Il est également disponible en plusieurs langues sur le site internet de Naval Group.

Ce dispositif prévoit notamment :

- la réalisation et la mise à jour régulière d'une cartographie des risques de corruption;
- des procédures encadrant les activités des salariés;
- le développement d'un logiciel *compliance* mis à la disposition des collaborateurs en France afin de faciliter la bonne application des procédures touchant leurs activités courantes;
- la conduite d'analyse des risques de *compliance* permettant d'établir le niveau de risque de *compliance* identifié et, le cas échéant, d'identifier des alertes;
- des actions de formation et de sensibilisation en France et à l'étranger (notamment à Singapour, en Malaisie, au Brésil, et au Chili) avec l'organisation de sessions thématiques ciblées sur la *compliance*, ayant permis la formation de plus de 1000 personnes en 2017.

Des actions de communication, notamment internes dans l'ensemble du groupe, notamment via l'organisation d'une journée de l'éthique et de la *compliance*, le 8 décembre 2017 à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la corruption du 9 décembre 2017 et de la journée des droits humains du 10 décembre.

1.2.7. Gestion des risques

1.2.7.1. Dispositif de suivi des risques

Le groupe est confronté à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. C'est pourquoi il a mis en place un dispositif de maîtrise des risques décrit au paragraphe 11.2.5 du rapport RSE. Dispositif intégré de maîtrise des risques, couvrant les risques stratégiques, opérationnels, financiers, légaux mais aussi de responsabilité sociale d'entreprise. Il est sous le pilotage du Comité des risques présidé par le Président-Directeur général. L'activité, le résultat d'exploitation ou la situation financière du groupe pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après ou par d'autres risques et incertitudes dont le groupe n'a pas connaissance à ce jour ou qu'il considère, à la date du présent document, comme moins significatifs.

1.2.7.2. Risques financiers

Risques de liquidité : la situation de trésorerie du groupe ne nécessite pas de recourir à des lignes de crédit.

Risques de change : conformément à la politique du groupe, l'ensemble des transactions significatives en devises fait l'objet d'une couverture de change.

Risques hors bilan : les garanties souscrites par Naval Group SA l'ont été principalement pour son compte propre ou celui de ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La centralisation de la gestion des garanties et cautions données au niveau du groupe permet de mieux maîtriser les risques par la standardisation des engagements ainsi que par la gestion globale des en-cours et de leur durée.

1.2.7.3. Risques juridiques

Le groupe a identifié quatre risques juridiques majeurs.

Éthique et *compliance*

Dans un contexte de développement international et dans un environnement réglementaire en évolution, les clients de Naval Group attendent que les relations commerciales mutuelles soient exemplaires en matière de démonstration de conformité vis-à-vis des standards et des législations nationales et internationales les plus rigoureux. Pour les mêmes raisons, ses partenaires industriels expriment leur souci de connaître l'organisation et les règles mises en œuvre dans le domaine de la *compliance* afin de s'assurer qu'elles correspondent à leurs standards.

Dans ce cadre, outre le dispositif d'alerte éthique et l'existence depuis 2015 d'un Comité unique éthique et responsabilité sociale d'entreprise, le groupe a décidé en 2017 de renforcer le dispositif de *compliance* existant, tant au niveau de la prévention que du traitement des risques, qui satisfasse les exigences les plus élevées en la matière (cf. paragraphe 1.2.6 *supra*).

Naval Group ne met en place aucun schéma fiscal agressif et n'entretient aucune relation avec des États ou territoires non coopératifs dans le but de bénéficier d'un avantage au plan fiscal.

Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre entrée en vigueur le 29 mars 2017, Naval Group doit mettre en place un plan de vigilance qui s'articule autour des cinq axes :

- une cartographie des risques (identification, analyse et hiérarchisation);
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs ou sous-traitants au regard de la cartographie des risques;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements défini en collaboration avec les organisations syndicales représentatives du personnel;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Pour élaborer ce plan vigilance, un groupe de travail s'est réuni pour la première fois en juillet 2017 avec des représentants de la direction Éthique, Compliance et Gouvernance y compris la RSE, de la direction des Ressources humaines, de la direction Environnement et SST, de la direction des Achats, de la direction Juridique, de la direction Administrative et Financière et de la direction de l'Audit et des Risques.

Naval Group a pris les dispositions suivantes :

- renforcement des outils de contrôle des fournisseurs du panel existant par la direction des Achats dans le cadre de l'audit mené par notre partenaire, la société EcoVadis;
- lancement des travaux de cartographie des risques fournisseurs pilotés par la direction de l'Éthique, de la Compliance et de la Gouvernance.

La charte des droits humains complète et précise l'engagement du groupe dans le Pacte mondial, notamment pour accompagner sur ce sujet son développement à l'international.

Le dispositif de recueil et de traitement des alertes, prévus pour la corruption, le harcèlement et les discriminations couvre le périmètre de toutes les situations relevant de la RSE, du travail forcé, de la SST et des atteintes à l'environnement.

En 2018, la désignation d'un référent/correspondant est prévue pour toutes les questions de SST Environnement dans les filiales afin d'accélérer le déploiement et la transposition du code de conduite fournisseurs dans nos filiales hors de France. L'objectif assigné à l'éthique et compliance est de disposer à mi-année 2018 d'un dispositif le plus complet.

Contrôles des exportations et affaires douanières⁽²⁾

Les marchés export ont une grande importance pour le groupe. Naval Group est exportateur de matériels de guerre et/ou assimilés et de biens à double usage, dans ce cadre Naval Group est soumis aux réglementations de contrôle des exportations, françaises et étrangères.

Les exportations ou les transferts intracommunautaires de ces produits en dehors des marchés sur lesquels ils sont produits peuvent donc faire l'objet de restrictions ou être soumises à des contrôles ou à l'obtention de licences d'exportation ou de transfert.

Aujourd'hui, rien ne permet de garantir que les réglementations liées à l'exportation de matériels de guerre et/ou assimilés auxquelles le groupe est soumis ne seront pas renforcées, ou que de nouvelles générations de produits développés par le groupe ne seront pas également soumises à des réglementations et des obligations plus exigeantes. Rien ne permet de garantir non plus que les facteurs géopolitiques ou des changements au niveau du contexte international ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité du groupe à exécuter des contrats déjà signés.

Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation, des restrictions renforcées risqueraient d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe. Naval Group doit également être en mesure de respecter des réglementations très variées (y compris la réglementation douanière) tout en maîtrisant ses dépendances étrangères. Naval Group est ainsi attentif aux évolutions de court terme (embargos) ou de long terme (conventions internationales) dans ce domaine.

Ainsi, pour maîtriser et réduire ces risques, la direction du Contrôle export accompagne de manière permanente les opérationnels (commerce, programmes, achats et supply chain notamment), à travers la mise à jour de référentiels, des formations et des sensibilisations, des conseils et des audits.

Pour ce qui concerne les audits, la direction du Contrôle export s'inscrit désormais pleinement dans le dispositif de contrôle interne mis en place par Naval Group en 2017 en tant que deuxième ligne de maîtrise de risques.

Concernant les affaires douanières, de nombreuses actions ont été entreprises afin de mettre en valeur cette fonction et souligner son importance en termes de compétitivité et de performance à l'international. Un plan de formation a été mis en œuvre afin de sensibiliser le personnel sur l'importance du respect des règles douanières et des avantages que l'on peut tirer d'une fonction douane performante, en utilisant notamment des régimes douaniers permettant d'éviter le paiement de droits de douane ou de TVA à l'importation.

Sur cet aspect, la formation du personnel a permis de sécuriser l'utilisation de ces régimes.

Propriété intellectuelle

La politique de propriété intellectuelle en place depuis 2006 a pour objet de protéger le patrimoine intellectuel de Naval Group et s'applique à tous les produits et services et leurs contenus, l'ensemble des savoirs et savoir-faire, formalisés ou non, qu'ils résultent de l'innovation interne ou acquise. Pour préserver les résultats de son innovation, Naval Group les protège par tous les moyens, qui comprennent la mise au secret, la protection par les titres (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur), le référencement, le séquestre, la confidentialité et la publication.

(2) Pacte mondial/OCDE/ISO 26000

Nonobstant la protection visée et obtenue, Naval Group peut se trouver dans une situation où ses droits de propriété intellectuelle feraient l'objet de contestations, de contrefaçons, de procédures d'invalidation ou de contournements. Afin de réduire ce risque, Naval Group procède à une veille en matière de propriété intellectuelle et mène un important plan de formation de ses collaborateurs aux bonnes pratiques de protection du patrimoine intellectuel. La veille sur nos concurrents a pour objet de détecter d'éventuelles contrefaçons et de connaître l'état d'avancement de leurs travaux.

Durant l'exercice 2017, Naval Group a engagé un recentrage de son portefeuille de titres autour de ses produits et de sa stratégie d'internationalisation.

Une action de mise en place d'un système interne d'horodage certifié a été lancée.

Enfin, Naval Group a poursuivi en 2017 ses actions défensives et offensives en matière de brevet contre des tiers concurrents.

Précontentieux, contentieux et litiges

Le groupe est exposé, compte tenu de ses activités, à des litiges techniques et commerciaux.

Chacun des litiges connus, dans lesquels Naval Group SA ou des sociétés du groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les conséquences estimées.

En outre, tout ou partie des préjudices qui pourraient être subis par Naval Group SA ou des sociétés du groupe, à raison de certains litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, sont couverts soit par l'État aux termes des accords conclus entre ce dernier et Naval Group dans le cadre de l'apport en nature réalisé par l'État le 1^{er} juin 2003 et de la cession par l'État à Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société DCN International, soit par Thalès aux termes des accords conclus entre cette dernière et Naval Group dans le cadre de l'acquisition par Naval Group de la totalité des actions composant le capital de la société TNF.

Le traitement de l'ensemble des litiges et actions en garantie est assuré par ou en coordination avec la direction Juridique du groupe.

En outre, tous les litiges susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les activités et la situation financière du groupe font l'objet d'un examen, à intervalles réguliers, du Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

Afin de prévenir les litiges, la direction Juridique s'est dotée depuis fin 2015 d'une direction du *Contract Management* groupe qui pourra appréhender le risque beaucoup plus en amont et identifier des opportunités pour Naval Group. Cette organisation se met en place dès le démarrage des programmes.

1.2.7.4. Risques liés aux activités

Le groupe a identifié cinq risques significatifs liés aux activités. Environnement concurrentiel

La croissance du marché de la défense dans le monde ne bénéficie pas aux industriels du naval militaire, dont Naval Group car, en parallèle, la concurrence s'intensifie fortement.

Aux acteurs européens historiques toujours bien présents (TKMS, Fincantieri, Navantia, Damen...) s'ajoutent des réentrants (Russie, Suède, Royaume-Uni) et de nouveaux entrants (Corée, Chine, Turquie, Japon). À très court terme s'ajouteront Singapour, Indonésie et Inde. Cette pression concurrentielle pourrait donc affecter négativement la position commerciale de Naval Group, son chiffre d'affaires et sa rentabilité.

Pour être en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels ou futurs et donc améliorer sa compétitivité, Naval Group renforce ses avantages concurrentiels par la recherche et technologie, l'offre produits et sa valorisation, et consolide et étend sa présence internationale notamment au travers d'une implantation industrielle durable à l'international. Naval Group cherche également à s'allier avec des partenaires crédibles à l'exemple de Fincantieri.

Dépendance à la commande publique

Naval Group réalise la majorité de son activité auprès de l'État français pour des biens de défense. Le marché de défense dépend par nature de la commande publique, autrement dit de décisions politiques qui fluctuent en fonction de la situation économique et géopolitique du pays.

La contraction des budgets de défense en France et en Europe depuis la fin de la guerre froide a été et est encore, *de facto*, de nature à affecter l'activité et la rentabilité du groupe.

En effet, une réduction du budget de défense peut engendrer des retards dans l'enregistrement des commandes, le calendrier d'exécution des contrats ou les paiements, ou une diminution des financements de programmes de recherche et développement.

Pour réduire sa dépendance à la seule commande publique en France et garantir en particulier le maintien de ses compétences humaines et industrielles entre la réalisation de deux programmes nationaux, Naval Group investit à la fois dans le développement international de son activité de défense et dans les énergies marines renouvelables.

Maîtrise des offres et programmes

Une proportion significative des produits et prestations de service réalisés par Naval Group présente un degré de complexité important compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un niveau élevé de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles, des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et prestations (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands programmes, parts locales, naturalisation, etc.) et de la durée d'exécution, qui peut dépasser la dizaine d'années.

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé. De plus, certains contrats comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits et prestations vendus qui peuvent s'avérer exigeants, compte tenu notamment d'une compétition accrue, mais aussi donner lieu à d'éventuels paiements de pénalités. L'occurrence de ces événements peut avoir une incidence sur la situation financière et les résultats de Naval Group.

S'agissant des offres, un dispositif d'évaluation et de contrôles des risques est en place et a été durci avec la mise en action

de la direction du Contrôle et de l'évaluation financière des offres (DCEF) pour l'amélioration du contrôle des offres ; s'agissant des programmes, des revues périodiques sont organisées afin de contrôler l'avancement sur le plan technique, calendaire et financier, mais aussi de maîtriser les risques d'exécution. En outre, depuis 2016, le dispositif de *Contract Management* s'est organisé afin d'assurer une gestion plus efficace du contrat lors de sa création et de son exécution afin de maximiser les performances financières et opérationnelles tout en minimisant les risques et en explorant toutes les opportunités.

Cet effort particulier s'est concrétisé, en 2017, par la formation de 76 *Contract Managers* sur différents aspects, la mise à disposition d'un référentiel métier complet constitué de 50 documents et outils (modèles, instructions, registres, *check-lists*...), la tenue de nombreuses webconférences et informations, la mise en œuvre d'un intranet dédié, une intervention et un support décisifs sur un dossier représentant plusieurs centaines de millions d'euros d'enjeu pour le groupe.

Risques pays

La croissance des activités internationales du groupe, qui est un des axes majeurs de sa stratégie à long terme, expose Naval Group de plus en plus aux différents aspects du risque pays : risque souverain, évolution de la situation économique et du climat des affaires, risques politiques voire géopolitiques liés aux conséquences sur le pays client des tensions régionales.

Dans la mesure où les contrats sont adossés de manière croissante à des accords intergouvernementaux, Naval Group peut être confronté aux risques de remise en cause des partenariats stratégiques dont il est un acteur. Le groupe est exposé ainsi au risque de réduction des ressources budgétaires de la part des clients, qui peuvent aller de la révision des plannings d'exécution jusqu'à l'annulation pure et simple des contrats.

Naval Group apprécie ce risque au moment de l'établissement du contrat et en supervise l'évolution pendant toute sa durée. Par ailleurs, Naval Group assure une veille pays permanente à travers ses filiales locales et les directions concernées au siège.

Cette internationalisation se traduit également par une volonté de construire une implantation industrielle locale durable, afin notamment de protéger le groupe des risques de volatilité économique évoqués ci-dessus. Cependant, cette stratégie change la nature des risques : désormais considéré comme un acteur local, pleinement intégré dans l'écosystème industriel du pays choisi via sa *supply chain* au service du programme local, le groupe est exposé de plus en plus aux risques de conjoncture économique, de dépréciation de la monnaie comme n'importe quel autre acteur industriel autochtone (cf. aléas politiques ci-après).

Aléas politiques

Un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé, une insurrection populaire ou des actes de terrorisme, une dégradation forte de la balance des paiements, des mouvements sociaux, des grèves ou encore

des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Naval Group ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Naval Group dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Naval Group dans un pays ;
- une situation sécuritaire entraînant des risques d'atteintes à la sécurité physique de ses collaborateurs et/ou de ses installations, limitant fortement Naval Group ou l'empêchant d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux (cf. paragraphe 1.2.7.7, Risques liés aux ressources humaines) ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non-certification de documents éligibles pour le paiement ou le non-paiement aux échéances fixées dans un contrat empêchant le déroulement prévu de ce contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Naval Group peut souscrire des couvertures appropriées. Par ailleurs, le groupe a déployé un dispositif mondial de sécurité, protection et suivi de ses salariés afin de leur assurer un niveau de sécurité approprié dans les pays où ils sont amenés à exercer leurs fonctions.

1.2.7.5. Management du risque fournisseurs⁽³⁾

Naval Group intègre dans ses activités une part achetée significative, représentant plus de la moitié de son chiffre d'affaires, que ce soit dans les domaines des études, de l'industrie ou des services. Naval Group est ainsi exposé au risque de défaillance de l'un de ses fournisseurs, qui pourrait affecter sa performance et, par voie de conséquence, sa rentabilité.

Les risques fournisseurs peuvent être découpés en quatre grands types de risques :

- les risques RSE (responsabilité sociétale, environnement, image...) ;
- les risques opérationnels (défaillance technique, défaillance financière, dépendance économique, rupture d'approvisionnement...) ;
- les risques de conformité (risques juridiques, risques de fraudes, non-respect des réglementations...) et interdictions export ;
- les risques globaux (géopolitique, catastrophe naturelle, taux de change).

(3) Cf. principes directeurs : GRI-V4/Pacte mondial/OCDE/ISO 26000.

De par les activités de défense du groupe, un cinquième risque porte sur les modifications et la nationalité de l'actionnariat.

Naval Group doit être vigilant sur la nationalité et les modifications de l'actionnariat de référence des fournisseurs pour s'assurer de l'intégrité des informations sensibles qui peuvent leur être transmises, certains pays ou certains industriels pouvant être considérés comme hostiles aux intérêts et activités du groupe.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi mensuel en Comité des risques fournisseurs, instance impliquant les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction Juridique, la direction Financière, et sous le pilotage de la direction des Achats.

En outre, les risques RSE sont pris en compte par la charte éthique de Naval Group et le code de conduite des fournisseurs.

L'avancement des plans d'action et le niveau d'exposition de Naval Group à ces risques fournisseurs sont présentés tous les six mois au Comité des risques organisé par la direction de l'Audit et des risques.

Le management des risques de défaillance des fournisseurs

L'origine d'une défaillance d'un fournisseur peut provenir d'un accident majeur sur un de ses sites, de son environnement extérieur (pénurie de matières premières, notamment les matériaux critiques, ou de composants, instabilité politique majeure, catastrophe naturelle, etc.) ou d'un manquement de son management.

La performance du management du fournisseur est surveillée tant sur le plan opérationnel (mauvaise anticipation des approvisionnements, perte de contrôle des processus industriels, obsolescence des moyens industriels, mauvaise gestion des compétences, pertes de savoir-faire, etc.) que sur la gestion transverse et financière (rachat ou changement de stratégie, chute de chiffre d'affaires, mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement, difficultés de trésorerie, mise en règlement judiciaire éventuelle ou en procédure de sauvegarde, etc.).

Le management des risques de dépendance économique et technologique

La dépendance économique des petites et moyennes entreprises (PME) vis-à-vis de Naval Group est considérée comme un risque majeur. Ce risque s'explique par l'empreinte historique de Naval Group dans ses bassins d'emploi.

La stratégie achat, les processus de sélection et de suivi de la performance des fournisseurs et les actions du Comité des risques fournisseurs contribuent à la réduction de ces risques tant dans la phase d'élaboration des offres commerciales que dans la phase projet.

Le second aspect de dépendance qui est placé sous contrôle est la dépendance technologique ou de compétence de Naval Group vis-à-vis de certains de ses fournisseurs. La rupture brutale d'approvisionnement (pour les raisons citées précédemment) peut mettre à mal l'exécution des programmes de Naval Group.

En outre, la rationalisation du panel fournisseurs validée lors des comités d'orientation de politique achats (auxquels participent les directions opérationnelles, la direction de la Stratégie, la direction Financière, et sous le pilotage de la direction des Achats) permet de mieux appréhender sur les différentes familles d'achats les risques portés par un panel fournisseurs restreint issu d'une stratégie d'achat validée par le groupe.

1.2.7.6. Sécurité des produits

Les produits de Naval Group ont un point commun avec ceux de l'aviation civile ou de l'industrie nucléaire : la gravité potentielle des accidents est intolérable. La perte d'un sous-marin est, au moins, aussi grave que la perte d'un avion. C'est pourquoi Naval Group place la maîtrise de la sécurité de ses produits au premier rang de ses préoccupations.

À cette fin, Naval Group a mis en place certaines dispositions en vue d'améliorer la maîtrise de ce risque.

En voici quelques-unes :

- le *Chief Technical Officer* (CTO) du groupe, agissant en tant qu'autorité technique, est responsable du référentiel technique qui garantit les performances de sécurité. Il se prononce sur le respect de ce référentiel par les offres et programmes et sur le franchissement de tous les jalons clés en conception, réalisation, comme en entretien des produits, et principalement pour ceux engageant la sécurité ;
- les produits que le groupe conçoit présentent, dès l'origine, un très haut niveau de sécurité grâce à un référentiel technique axé sur les performances de sécurité. Néanmoins, chaque projet fait l'objet de revues spécifiques auxquelles sont conviés des experts en sécurité, ce qui permet d'arbitrer certains choix techniques ou de proposer des solutions faisant progresser la sécurité ;
- Naval Group est convaincu que ses clients ont une exigence de sécurité aussi élevée que la sienne et que ce facteur peut lui procurer un avantage sur ses concurrents. Le groupe prend grand soin de ce point dans les offres qu'il prépare. Ses experts en sécurité participent étroitement à la préparation de ces offres et aux revues techniques qui les accompagnent ;
- appliquant la même rigueur que la sécurité nucléaire, qui matérialise les niveaux les plus relevés de sécurité, les matériels concourant à la sécurité plongée sont soumis aux exigences les plus sévères dans leur catégorie dans différents domaines (achat, contrôles, qualification, traçabilité, etc.). L'inspecteur sécurité-plongée est chargé de développer la culture sécurité-plongée, d'assurer l'entretien du référentiel technique et de vérifier son application, et de gérer les postes clés du domaine ;
- Naval Group reste au service de ses clients jusqu'à la fin de service de ses produits. Le groupe réalise en préparation des arrêts techniques dont il a la charge, un bilan de sécurité des navires en service et accompagne la marine cliente dans la recherche de solutions de progrès ;
- une attention particulière est portée sur la culture sécurité des personnels et la transmission des savoirs. Le volet formation est un composant essentiel de la construction de la sécurité. Ainsi, une conférence mensuelle a été mise en place

dans le domaine de la sécurité-plongée, au profit des équipes concernées (environ 60 managers et leurs équipes regroupés en 13 salles de visio-conférence). Ces conférences portant sur des sujets aussi divers que la conduite et les essais des sous-marins, les grands événements à l'échelle mondiale sur les 50 dernières années ou la réglementation applicable.

Notre niveau d'exigence en matière de sécurité ne peut être satisfait qu'en recherchant une amélioration continue de nos référentiels et pratiques en la matière. Naval Group fait en sorte que ses experts soient associés à l'analyse des faits techniques, constatés pendant les travaux du groupe ou portés à notre connaissance par le client pour les phases d'exploitation afin d'analyser ce qui aurait pu mettre en cause la sécurité, d'en tirer tout enseignement. Dans le même esprit, des analyses de retour d'expérience sont régulièrement organisées. Ces démarches permettent d'identifier des points d'amélioration, puis de décider des actions prioritaires et de mettre en œuvre les actions correspondantes.

1.2.7.7. Risques liés aux ressources humaines

Maîtrise des compétences

Le groupe exerce ses activités au travers d'une large palette de métiers et d'expertises mobilisant les compétences variées de l'ensemble de ses collaborateurs. Un risque majeur serait que le groupe rencontre des difficultés à disposer des compétences requises au bon moment et au bon endroit pour mettre en œuvre sa stratégie et mener à bien ses programmes.

Afin de limiter ce risque, le groupe met tout en œuvre pour être en mesure d'acquérir, conserver, redéployer ou renouveler les compétences dont il aura besoin.

Le groupe a développé, avec des grandes écoles, des politiques de partenariat pour favoriser le recrutement dans les domaines clés de son activité et également une communication sur la marque employeur.

En outre, les possibilités de mobilité professionnelle et géographique, la mise en place de systèmes de détection des potentiels, la formation et le suivi comme le développement de carrière ainsi que le développement à l'international, permettent de renforcer l'attractivité du groupe. Ainsi, Naval Group a renforcé sa vigilance sur des métiers critiques pour la souveraineté nationale et pour la sécurité de ses navires et des personnels qui les conçoivent, construisent, entretiennent et exploitent en instaurant :

- des cartographies par famille;
- des parcours professionnels types;
- des revues de carrière transverses...

Par ailleurs, le groupe a mis en place une politique de rémunération et a déployé des dispositifs d'intéressement, de participation, d'actionnariat salarié et d'épargne salariale permettant notamment au personnel de participer au capital de Naval Group et de favoriser ainsi son adhésion et sa fidélisation.

Santé et sécurité au travail (SST)

Toute activité industrielle comporte des risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité au travail (SST) des collaborateurs, des fournisseurs et des sous-traitants du groupe. Ainsi, par exemple, les opérations maritimes réalisées dans le cadre du déploiement des énergies marines renouvelables dans des zones éloignées et aux conditions environnementales difficiles peuvent présenter des risques SST. Figurant au premier rang des engagements RSE de Naval Group, l'amélioration de la SST constitue à la fois une responsabilité fondamentale pour Naval Group en tant qu'employeur et un levier d'amélioration de la performance du groupe dans tous les domaines opérationnels.

Pour maîtriser ces risques, Naval Group s'appuie sur une politique SST Environnement, des standards de sécurité communs à tout le groupe qui précisent les actions prioritaires, les règles à mettre en œuvre et les bons comportements attendus de tous pour que chacun soit moteur dans la prévention et la réduction des risques pour lui-même et les personnes travaillant dans son environnement (collègues, sous-traitants...), ainsi que des agents de prévention sur le terrain afin d'obtenir un niveau élevé et homogène de maîtrise (cf. paragraphe II.5.3. Santé et sécurité au travail du rapport RSE).

Afin de prévenir et maîtriser les risques psychosociaux, un dispositif de pilotage permet de s'assurer que l'évaluation de ces risques est effective sur chaque site via un observatoire local Qualité de vie au travail (QVT) et un bilan de l'activité de la cellule de prévention tertiaire qui traite des situations individuelles (cf. paragraphe II.5.3. Santé et sécurité au travail du rapport RSE). La synthèse est faite au niveau national au sein d'un observatoire national QVT.

Sécurité du personnel dans les pays sensibles

Au même titre que l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, la sécurité physique des collaborateurs (missionnaires et expatriés ou recrutés dans les pays étrangers) et de leurs familles au cours de leurs séjours à l'étranger est une préoccupation importante de Naval Group.

Un dispositif est en place au sein de la direction de la Sûreté à l'international pour, de façon permanente, assurer la veille sécuritaire sur les zones et les pays d'implantation et/ou de transit ainsi que les implantations de Naval Group, de ses filiales et de l'hébergement des personnels à l'étranger, analyser le risque, définir les règles de comportement et les consignes spécifiques pour chaque pays sensible, mettre en place les organisations adaptées au risque pays, assurer la diffusion des alertes et conduire les actions de sensibilisation, d'information et de formation des collaborateurs, tant expatriés que missionnaires.

Outre ces actions préventives, la direction de la Sûreté réalise le suivi et le contrôle des mesures de protection et de sûreté retenues en liaison avec les services de sécurité français et locaux, des audits de sûreté organisationnels et techniques ainsi que des visites de sites, fournisseurs et prestataires, afin de maintenir un niveau de sécurité satisfaisant.

Dans un contexte de menaces terroristes accrues, la sécurité physique des sites et des collaborateurs du groupe a été renforcée tant en France qu'à l'étranger par l'augmentation des audits, le renforcement de l'organisation sûreté à l'international, le recours à la prestation de sociétés spécialisées dans la gestion des risques liés à la mobilité internationale, la collaboration étroite avec les services étatiques en France et à l'étranger ainsi qu'à la mise à disposition des collaborateurs et des membres de leur famille d'un outil de géolocalisation pour faciliter l'arrivée des secours.

1.2.7.8. Risques environnementaux

Protection de l'environnement

Le respect de l'environnement est au cœur de l'approche de Naval Group.

Depuis 2008, le groupe dispose d'un système de management de l'environnement et est certifié ISO 14001. Les dispositions qui sont prises sont destinées à maîtriser les risques industriels de ses activités, éviter que des événements environnementaux ne surviennent et, le cas échéant, en limiter les conséquences. Quoi qu'il en soit, les situations à risque sont sous surveillance et les moyens de lutte qui pourraient éventuellement être mis en œuvre sont identifiés.

Par ailleurs, Naval Group s'attache à diminuer de façon continue l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en réduisant les consommations d'énergie (exemple : réduction du nombre de datacenters informatiques), en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (exemple : développement des visioconférences et ouverture de services de webconférence) et en améliorant le traitement des déchets. Des objectifs forts sont ainsi fixés en matière de performance énergétique, de déplacements des collaborateurs, de tri et de valorisation des déchets.

Depuis 2007, le groupe s'est engagé dans une démarche proactive d'intégration de l'environnement dans le processus de conception des navires en considérant l'ensemble du cycle de vie des produits. Cette démarche permet d'anticiper les évolutions de la réglementation et de proposer des produits à moindre coût d'exploitation, moins polluants, plus discrets et autonomes, dont les matériaux seront davantage valorisés lors du démantèlement. Ces pratiques sont maintenant en cours de déploiement dans l'ensemble des entités de conception.

Dès le développement de l'activité des énergies marines, des études sont réalisées pour limiter l'impact sur l'environnement des nouveaux produits que développe Naval Group.

Risques financiers liés au changement climatique

À l'inverse des catastrophes naturelles, dont l'ampleur et la soudaineté ne peuvent être anticipées, les conséquences du changement climatique ne sont pas prises en compte par les compagnies d'assurance. Jusqu'ici Naval Group n'a pas identifié d'impacts du réchauffement climatique sur ses activités, étant donné que sa production est principalement réalisée en zone de climat tempéré.

Toutefois, si on considère que le risque tsunami est lié au réchauffement climatique, des mesures ont été prises à la suite de Fukushima sur les installations militaires comme civiles. Naval Group, en tant qu'opérateur d'installations

nucléaires de base secrète (INBS), a pris des mesures spécifiques avec les exploitants Marine nationale (Brest et Toulon) et DGA (Cherbourg). Elles répondent à des scénarii de montée des eaux et/ou de noyage d'installations avec des volumes importants d'eau.

Inspection nucléaire et pyrotechnique

L'inspection nucléaire et pyrotechnique a pour mission de proposer à la Direction générale les politiques de sécurité nucléaire et de sécurité pyrotechnique de Naval Group pour l'ensemble de ses activités et d'assurer la contrôle et la vérification des mesures de sécurité prises dans le cadre de ces politiques.

L'inspection nucléaire et pyrotechnique mène des audits de vérification de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation et aux instructions internes, et réalise un suivi régulier de la réalisation des plans d'action de progrès lancés en conclusion de ces audits ou inspections.

Elle participe également, avec les directions Qualité et SST, à des enquêtes réalisées pour analyser les événements les plus significatifs de l'année et définir les actions correctives ou préventives nécessaires.

L'inspection nucléaire anime le réseau radioprotection de Naval Group. Elle suit donc les doses d'irradiation enregistrées sur les systèmes de dosimétrie opérationnelle par les collaborateurs de Naval Group ainsi que par ses sous-traitants internes. Elle s'assure que celles-ci restent bien inférieures non seulement aux limites légales mais aussi aux plafonds que Naval Group s'est fixés (moitié du plafond légal).

L'inspecteur nucléaire assure de plus la gestion de la « famille nucléaire ». À ce titre, il propose les recrutements, formations, parcours et évolutions professionnelles des collaborateurs spécialisés dans le domaine.

1.2.7.9. Sécurité de l'information

Pour une entreprise de haute technologie du monde de la défense et largement ouverte à l'international comme Naval Group, la protection de l'information confidentielle et sensible et celle des systèmes d'information (SI) au sens large (SI d'entreprise, SI classifié, SI industriel, SI des filiales...) est un enjeu majeur.

Le dispositif de protection de Naval Group couvre tout le cycle de vie des systèmes d'information destinés à soutenir le groupe dans son fonctionnement et dans la réalisation de produits et de services destinés aux clients :

- dès la phase de conception, par une sélection drastique des fournisseurs (éditeurs, hébergeurs et prestataires) audités régulièrement, une analyse de risques de sécurité et la mise en œuvre de contre-mesures de sécurité ;
- durant la phase de maintenance, qu'elle soit préventive (application de correctifs de sécurité, veille) ou évolutive (maintien en condition opérationnelle de sécurité) ;
- en production, par la veille sur les menaces et vulnérabilités en lien avec les autorités étatiques et la communauté d'experts, la surveillance des réseaux (flux entrants et sortants) et la lutte informatique défensive par le département des Opérations de sûreté rattaché à la direction de la Sûreté Groupe.

Ce dispositif de protection fait l'objet d'un effort soutenu et constant sur le plan technologique/technique et humain (maintien de l'expertise) et s'appuie sur un référentiel (politiques, procédures, consignes) de sécurité maintenu à jour pour lequel des sessions de formation et de sensibilisation des utilisateurs et des administrateurs sont régulièrement organisées.

Depuis 2015, la direction de la Sûreté Groupe pilote un plan triennal de renforcement de la sécurité des différents systèmes d'information Naval Group, permettant entre autres de mettre en œuvre des recommandations de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'efficacité de ces actions de sécurisation mises en œuvre est vérifiée à travers des audits pilotés par la direction de la Sûreté Groupe.

Afin de maîtriser les échanges de données avec des tiers et au sein du groupe, quel que soit leur niveau de sensibilité dans un contexte d'internationalisation accélérée, Naval Group a renforcé son organisation au sein du Secrétariat général :

- **Chief Data Officer** ayant pour mission de définir une vision de l'organisation, de la gestion et de la consultation des données du groupe, qu'elles soient stratégiques, industrielles et/ou opérationnelles, en respectant les exigences réglementaires et opérationnelles internes et externes et notamment veiller à la mise en place d'un environnement où des non-Français pourraient travailler efficacement au sein du groupe;
- **Data Protection Officer** (correspondant informatique et libertés, CIL) ayant pour mission d'assurer la protection des données à caractère personnel telle que décrit dans le règlement général sur la protection des données.

Enfin, devant l'augmentation continue du nombre et de la sophistication des attaques informatiques pouvant impacter les systèmes embarqués des bâtiments en construction ou en activité, le groupe a créé début 2016 une direction Cyber en charge de coordonner, fédérer et déployer, en collaboration avec la Direction générale de l'armement et la Marine nationale, l'ensemble des dispositifs de maîtrise et d'offrir de nouveaux produits et prestations associées. Ainsi, les exigences cyber sont désormais prises en compte dès la conception de ces derniers, en s'appuyant sur le développement du *Cybersecurity Framework* ainsi que le développement de compétences au sein des équipes programmes.

1.2.7.10. Assurances

Naval Group a mis en place une politique d'audit et de gestion des risques et des assurances depuis 2003.

Cette politique est revue et mise à jour chaque année. Elle s'appuie sur une cartographie des risques accidentels et une politique de prévention/protection des biens et des responsabilités.

Les différents risques font l'objet d'un plan d'assurance complet. L'ensemble des risques est traité, et le groupe a montré sa capacité à faire face à des sinistres et à protéger ses actifs, ses fonds propres et ses résultats des conséquences d'un événement accidentel exceptionnel.

Les sites de Naval Group, tant en bâtiments qu'en équipements, sont assurés en valeur à neuf après expertise. Les sites de Lorient et Cherbourg ont reçu le label « Risque hautement protégé », qui confirme la qualité de leur niveau de prévention.

Actuellement, une étude approfondie est en cours pour couvrir les risques cyber.

Au 1^{er} janvier 2018, la limite a été portée à 20 millions d'euros soit une ligne supplémentaire de 10 millions d'euros au-delà des 10 millions d'euros souscrits en 2017.

Une réunion technique est prévue avec les assureurs courant février 2018.

Les risques liés à la construction des navires neufs, sous-marins et bâtiments de surface sont couverts par les polices d'assurance CNC pour les corps neufs et maintien en condition opérationnelle (MCO) pour les bateaux en entretien. Les garanties de disponibilité n'étant plus une priorité pour la Marine nationale, les pénalités de retard sont prises en charge par les polices.

Des couvertures de responsabilité ont été souscrites (responsabilité civile générale et produits livrés). Elles sont articulées avec les garanties MCO pour offrir des couvertures financières complètes. La responsabilité civile est aussi étendue à toutes les activités d'ingénierie et de conseil, importante dans le cadre du transfert de technologie, surtout à l'export. Un ensemble de garanties existe et est mis à jour régulièrement pour des risques divers, dont les transports, les stockages sur les sites et à l'extérieur, les multirisques, les corps moteurs. L'État, exploitant des installations nucléaires des bases navales, est responsable de plein droit de tout dommage nucléaire résultant d'un accident nucléaire. Depuis 2009, les risques terrestres ont été regroupés au sein d'un *cover* nucléaire (y compris navires) tant pour les activités militaires que civiles.

Le cover nucléaire a fait l'objet d'un appel d'offres en 2017 pour une souscription nouvelle plus économique avec des garanties étendues.

Pour les risques internationaux, des politiques de gestion des risques industriels et de construction navire ont été mises en place pour les programmes PROSU8 Brésil, Inde P75, LEX Arabie saoudite et MCO des Scorpène® Malaisie. Un cover a été mis en place pour les Gowind® Égypte et Malaisie et pourra accueillir tous les navires de ce type.

Un travail juridique et technique est en cours de réflexion pour l'ensemble du programme *Australian Future Submarine*. Déjà investie dans la rédaction des clauses juridiques des contrats, la direction Risques et Assurances va travailler sur les schémas industriels. Actuellement Naval group pense traiter ses risques propres en France avec ses assureurs traditionnels car les Australiens prévoient une garantie globale pour tous les intervenants y compris les sous-traitants, or Naval group ne devrait pas dépendre de garanties prises par un client. Une étude est en cours sur ce sujet.

I.3. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NAVAL GROUP SA DURANT L'EXERCICE 2017

I.3.1. Chiffre d'affaires et résultats de Naval Group SA

Prises de commandes

Pour l'année 2017, Naval Group SA a réalisé 3 950 millions d'euros de prises de commandes, à comparer à 2 584 millions d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, le carnet de commandes de Naval Group SA s'élevait à 11 633 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Naval Group SA s'établit à 3 564,8 millions d'euros pour l'exercice 2017, à comparer à 3 133,0 millions d'euros en 2016 (soit + 13,8%).

Résultats

Le résultat d'exploitation s'affiche à 257,5 millions d'euros (7,22 % du chiffre d'affaires), à comparer à 95,8 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier est de - 89,0 millions d'euros, à comparer à 98,2 millions d'euros en 2016.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 41,6 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 76,0 millions d'euros en 2016.

Le résultat net de la Société s'élève à 85,4 millions d'euros (2,4 % du chiffre d'affaires), à comparer à 226,7 millions d'euros en 2016.

I.3.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Naval Group SA

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-81-3 et R. 225-83-6, le tableau faisant apparaître les résultats de la société Naval Group SA au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-après (en euros) :

Date d'arrêté comptable	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000	563 000 000
Nombre d'actions ordinaires	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700	56 299 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire A	300	300	300	300	300
Nombre d'actions à dividende prioritaire B	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 564 858 418	3 133 025 184	3 007 623 309	3 047 402 857	3 318 538 295
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	374 653 811	330 272 618	149 119 288	54 767 340	348 114 740
Impôts sur les bénéfices	99 242 850	33 161 644	24 765 683	-7 784 399	75 556 617
Participation des salariés	25 647 042	10 121 819	4 432 587	536 069	21 652 078
Dotation reprise amortissements et provisions	184 318 217	60 242 574	48 787 298	549 302 150	160 218 951
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	85 445 702	226 746 581	71 133 721	-487 286 480	90 687 094
Résultat distribué	0	0	0	0	60 804 000 ⁽¹⁾
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,44	5,10	2,13	1,10	4,46
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	1,52	4,03	1,26	-8,66	1,61
Dividende attribué à chaque action ordinaire	-	-	-	-	0,54
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie A	-	-	-	-	101 340
Dividende attribué à chaque action de préférence de catégorie B	-	-	-	-	-
Personnel de droit privé					
Effectif moyen des salariés	9 656	9 173	9 169	9 086	8 783
Masse salariale	566 370 319	533 246 605	522 208 640	504 297 047	475 322 430
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	248 572 255	246 021 617	233 328 122	244 477 429	231 435 932

(1) Acompte sur dividendes distribué en octobre 2013 (43 914 000 euros) pour les actions à dividende prioritaire A et pour les actions ordinaires.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2014.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2015.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2016.

Aucun acompte sur dividendes versé en 2017.

I.3.3.Échéances des créances clients et des dettes fournisseurs de Naval Group SA

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des créances clients de la Société se présente comme suit :

Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
	Nombre de factures concernées	1853	715	343	113	80	602	1133
31/12/2017	Montant total des factures concernées en HT	556 446 600,75	251 875 260,39	145 308 308,09	96 152 480,02	11 780 477,53	51 330 074,72	304 571 340,36
	% du CA HT de l'exercice		7,07 %	4,08 %	2,70 %	0,33 %	1,44 %	8,55 %

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 90 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
	Nombre cumulé de factures concernées	8 076	3 121	3 167	675	257	856	4 955
31/12/2017	Montant cumulé des factures concernées HT	3 197 084 317,03	653 686 055,87	2 144 591 410,37	242 718 615,00	48 386 549,85	107 701 685,93	2 543 398 261,16
	% du montant total HT des factures émises dans l'année		19,51 %	64,01 %	7,24 %	1,44 %	3,21 %	75,91 %

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II, l'échéancier des dettes fournisseurs de la Société se présente comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
31/12/2017	Nombre de factures concernées	16 615	14 621	791	316	129	758	1 934
	Montant total des factures concernées en HT	173 848 103,52	145 014 256,60	16 612 820,11	5 245 035,60	684 454,03	6 291 537,18	28 833 846,92
	% du CA HT de l'exercice		83,41 %	9,56 %	3,02 %	0,39 %	3,62 %	18,59 %

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Date clôture	TOTAL	Factures non en retard	Retard de paiement entre 1 et 30 jours	Retard de paiement entre 31 et 60 jours	Retard de paiement entre 61 et 39 jours	Retard de paiement supérieur à 90 jours	Total 1 jour et plus	
Tranches de retard de paiement								
	Nombre cumulé de factures concernées	25 7655	146 895	74 142	21 474	9 069	6 075	110 760
31/12/2017	Montant cumulé des factures concernées HT	2 212 449 507,41	1 194 369 247,92	754 874 324,25	157 190 226,51	39 985 304,81	66 030 403,93	1 018 080 259,49
	% du montant total HT des factures émises dans l'année		53,98 %	34,12 %	7,10 %	1,81 %	2,98 %	46,02 %

I.3.4. Montant global de certaines charges non déductibles de Naval Group SA

La société Naval Group SA réintègrera sur la liasse fiscale la somme de 221 436 euros au titre de l'amortissement excédentaire des voitures particulières.

Aucune dépense relevant des frais généraux n'a été exclue des charges fiscalement déductibles.

Des jetons de présence pour un montant de 87 876 euros ont été versés en 2017 pour l'année 2016 ; ils demeurent déductibles en respect des règles fiscales.

I.3.5. Rappel des dividendes versés au titre des trois derniers exercices de Naval Group SA

Au titre des trois derniers exercices, il a été versé les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : néant.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 : néant.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : néant.

II. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

	Société	Fonction ou mandat
Sandra Lagumina	Engie	Directrice générale adjointe en charge des infrastructures, de GTT et de la Chine (jusqu'au 31 janvier 2017)
	Maridiam	COO Asset Management
	Engie IT SA	Administratrice
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administratrice
	Gaztransport et Technigaz (GTT)	Administratrice
	GrDF	Administratrice, représentante permanente d'Engie
	Storengy	Administratrice (jusqu'au 31/12/2017)
	Elengy	Administratrice, représentante permanente d'Engie
	GDF Suez China Investment Company	Présidente du Conseil d'administration
	Abertis	Administratrice

	Société	Fonction ou mandat
Gilles Rapala	Naval Group (anciennement DCNS)	Directeur d'offre PA CDG
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

	Société	Fonction ou mandat
Isabelle Roué	Naval Group (anciennement DCNS)	Chargée prévention/environnement
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administratrice

	Société	Fonction ou mandat
Laurent Chagnas	Naval Group (anciennement DCNS)	Secrétaire domaine technique et administratif
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

	Société	Fonction ou mandat
Jacques André	Naval Group (anciennement DCNS)	Électronicien détection sous-marine
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

	Société	Fonction ou mandat
Joël Ricaud	Naval Group (anciennement DCNS)	Responsable groupe applicatif
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

	Société	Fonction ou mandat
Thierry Barbarin	Naval Group (anciennement DCNS)	Officier de sécurité
	Naval Group (anciennement DCNS)	Administrateur

III.2. LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 a introduit un nouvel article 225-40-1 qui porte sur la réexamen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées autorisées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Le Conseil d'administration de la Société procédera à ce réexamen lors de sa réunion du 28 février 2018.

Conventions réglementées signées en 2017 et approuvées par le Conseil d'administration

Néant.

Conventions signées antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie pendant l'exercice 2017

Conventions réglementées signées en 2016 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCNS, Areva SA, l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Contrat de cession et d'acquisition d'actions relatif à la Société technique pour l'énergie atomique <i>Approuvé par le Conseil d'administration le 28 octobre 2016</i>	15 décembre 2016

Conventions réglementées signées en 2007 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCN/Thales	Avenant n° 1 à la convention de cession d'actions Thales Naval France (TNF) et à la convention de garantie TNF <i>Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007</i> <i>La convention de garantie Thales Naval SA était en vigueur jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle arrive à échéance la dernière garantie consentie par Thales.</i>	29 mars 2007
DCN/Thales/Armaris	Lettre relative au transfert par Armaris à Thales du bénéfice de ses droits au titre de la lettre DCN du 5 octobre 2005 n° 05000162 OL/NP <i>Passé en Conseil d'administration du 22 mars 2007</i>	29 mars 2007
DCNS/Thales	Convention de garantie TNF – Garanties générales et spécifiques consenties par Thales à DCNS dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital de Thales Naval SA <i>La convention de garantie Thales Naval SA était en vigueur jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle arrive à échéance la dernière garantie consentie par Thales.</i>	30 janvier 2007
DCNS/Thales/Thales Naval France	Engagement irrévocable, et non susceptible de compensation, d'indemnisation par Thales de TNF ou de DCNS à raison des conséquences dommageables résultant de toutes procédures arbitrales ou judiciaires, en cours, ou qui seraient intentées à l'encontre de TNF à raison des conditions de conclusion ou d'exécution du contrat Bravo	30 janvier 2007

Conventions réglementées signées en 2006 et approuvées par le Conseil d'administration
Néant

Conventions réglementées signées en 2004 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
DCN/Thales	Accord régissant les relations de DCNS et Thales (et Armaris jusqu'à son absorption par DCNS le 30 septembre 2009) dans l'hypothèse où l'engagement de solidarité souscrit par Thales vis-à-vis de Finmeccanica dans le cadre de l'accord d'actionnaires de la société Eurosysnav SAS serait mis en œuvre par cette dernière	24 mai 2004

Conventions réglementées signées en 2003 et approuvées par le Conseil d'administration

Parties au contrat	Objet du contrat	Date de signature
État/DCN Développement	Traité d'apport décrivant les droits, biens et obligations du service à compétence nationale (SCN) DCN du ministère de la Défense apportés par l'État à DCN Développement, l'évaluation qui en est faite et les termes et conditions de l'apport	26 mai 2003
État/DCN Développement	Accord-cadre précisant les accords additionnels au traité d'apport qui devront être conclus entre l'État et DCN Développement dans le cadre de la réalisation de l'opération d'apport	26 mai 2003

III.3. LISTE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OBTENUES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Néant.

III.4. CHOIX DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration de la Société le 2 juin 2003, le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société et porte en conséquence le titre de Président-Directeur général.

ANNEXE

Proposition d'affectation du résultat de Naval Group SA clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 85 445 702,25 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 85 445 702,25 euros
 - Auquel s'ajoute le report à nouveau : 107 936 385,38 euros
Formant un bénéfice distribuable de 193 382 087,63 euros
 - À titre de dividende aux actionnaires la somme de 57 426 000 euros
 - Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 135 956 087,63 euros
- Le report à nouveau étant ainsi porté de 107 936 385,38 euros à 135 956 087,63 euros.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 MARS 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant 85.445.702,25 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 85.445.702,25 euros,
- auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 107.936.385,38 euros,

formant un bénéfice distribuable de 193.382.087,63 euros,

- À titre de dividende aux actionnaires, la somme de 57.426.000 euros
- Et de reporter à nouveau le solde soit la somme de 135.956.087,63 euros

Le Report à Nouveau étant ainsi porté de 107.936.385,38 euros à 135.956.087,63 euros.

En application des dispositions statutaires en vigueur à la date de la présente Assemblée, le dividende est réparti entre les actionnaires comme suit :

- 50 % du montant total du dividende de 57.426.000 euros mis en distribution est versé à l'État en sa qualité de titulaire des actions de préférence de catégorie A, au prorata du nombre d'actions de préférence de catégorie A qu'il détient, à savoir la somme de 28.713.000 euros, soit un dividende prioritaire de 95.710 euros pour chacune des 300 actions de préférence de catégorie A.
- 50 % du montant total du dividende de 57.426.000 euros mis en distribution est réparti entre les titulaires d'actions ordinaires et de préférence au prorata du nombre d'actions, qu'elles soient ordinaires ou de préférence, détenues par chacun d'eux, à savoir la somme de 28.713.000 euros, soit un dividende de 0,51 euro pour chacune des 56.300.000 actions composant le capital de la Société.

Le dividende sera payé au siège social à compter du 20 mars 2018.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Dividende : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Dividende : Néant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

.../...

Certifié conforme à l'original par le Président Directeur Général
Hervé Guillou



NAVAL GROUP

Société anonyme au capital de 563 000 000 €

Siège social : 40 – 42 rue du docteur Finlay – 75015 Paris

R.C.S Paris 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

NAVAL GROUP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

NAVAL GROUP

Rapport sur les Comptes

Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société NAVAL GROUP SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.e « Principes, règles et méthodes comptables – Stocks magasins » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode d'estimation de dépréciation des stocks.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note 2.d « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe précise que les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et participations concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

- La note 2.f « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe précise que Naval Group comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement technique. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par Naval Group dans ce domaine et à apprécier les données et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

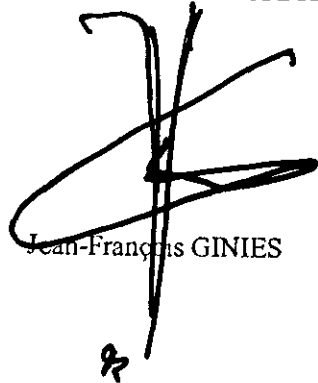
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La défense, le 28 février 2018,

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT



Jean-François GINIES

MAZARS



Michel BARBET-MASSIN

COMPTES ANNUELS DE NAVAL GROUP SA
AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat 1^{ère} partie

Compte de résultat 2^{ème} partie

Annexe aux comptes annuels

- I Faits caractéristiques de la période**
- II Principes, règles et méthodes comptables**
- III Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- IV Autres informations**
 - 1 - Evènements postérieurs à la clôture**
 - 2 - Engagements hors bilan**
 - 3 - Instruments financiers**
 - 4 – Litiges**

BILAN ACTIF

Rubriques	en k euros	Notes	Montant Brut	Amortisse- ments et dépréciations	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires			172 330	136 846	35 484	29 172
Fonds commercial			473 767	217 539	256 227	263 437
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours			23 159		23 159	20 563
Avances et acomptes			74		74	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains			54 718	13 566	41 152	43 432
Constructions			451 189	204 009	247 180	258 328
Installations techniques, matériel, outillage			353 856	257 428	96 428	101 573
Autres			296 587	194 974	101 613	99 938
Immobilisations corporelles en cours			36 327		36 327	30 541
Avances et acomptes			661		661	362
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	433 651	237 104	196 548	218 747
Créances rattachées à des participations			105 191	48 885	56 306	108 888
Titres immobilisés de l'activité portefeuille						
Autres titres immobilisés			7 511	1 541	5 970	6 493
Prêts						
Autres immobilisations financières		note 8	897		897	1 246
ACTIF IMMOBILISE			2 409 918	1 311 892	1 098 026	1 182 720
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			447 741	27 390	420 351	447 080
En-cours de production de biens			145 465	592	144 873	410 175
En-cours de production de services			79 254	1 533	77 721	67 901
Produits intermédiaires et finis			4 975		4 975	789
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes			1 083 799	2 438	1 081 361	1 161 698
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 - 8	9 733 138	5 869	9 727 270	8 539 660
Autres		note 8	132 133	771	131 361	170 102
Capital souscrit et appelé, non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres		note 3	2 500 914		2 500 914	2 471 104
Instruments de trésorerie						
Disponibilités			218 419		218 419	157 927
Charges constatées d'avance		note 4	28 425		28 425	31 837
ACTIF CIRCULANT			14 374 263	38 593	14 335 670	13 458 272
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			125		125	84
TOTAL GENERAL			16 784 306	1 350 485	15 433 821	14 641 076

BILAN PASSIF

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	107 936	(118 810)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			85 446	226 747
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			41 896	42 500
CAPITAUX PROPRES			873 023	788 181
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			1 985	
AUTRES FONDS PROPRES			1 985	
Provisions pour risques		note 6	433 898	470 146
Provisions pour charges		note 6	103 797	126 835
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			537 696	596 982
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8	247 822	285 692
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			11 005 309	10 227 813
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 - 8	2 029 850	2 012 242
Dettes fiscales et sociales		note 7	530 161	472 699
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			18 082	20 799
Autres dettes			53 547	103 453
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		note 7	136 177	132 899
DETTES			14 020 947	13 255 598
Ecarts de conversion passif			171	316
TOTAL GENERAL			15 433 821	14 641 076

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	en k euros	France	Exportation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens		1 215 422	832 581		2 048 003	1 884 688
Production vendue de services		1 223 959	292 897		1 516 855	1 248 337
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 439 381	1 125 478	note 9	3 564 858	3 133 025
Production stockée				note 11	(264 547)	30 956
Production immobilisée					13 913	9 259
Produits nets partiels sur opérations à long terme						
Subventions d'exploitation					2 962	1 880
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				note 10	284 021	142 437
Autres produits					37 837	73 487
PRODUITS D'EXPLOITATION					3 639 044	3 391 045
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				note 11	397 489	372 018
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				note 11	32 424	(566)
Autres achats et charges externes				note 11	1 741 562	1 799 999
Impôts, taxes et versements assimilés					55 734	61 303
Salaires et traitements				note 12	566 370	533 247
Charges sociales					248 572	246 022
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	91 773	96 450
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	1 123	2 035
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	9 780	2 519
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	228 382	151 381
Autres charges					8 314	30 819
CHARGES D'EXPLOITATION					3 381 524	3 295 227
RESULTAT D'EXPLOITATION					257 520	95 818
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					49 729	21 518
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					4 785	5 391
Autres intérêts et produits assimilés					27 597	32 813
Reprises sur provisions et transferts de charges					119	35 127
Différences positives de change					14 189	15 342
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					740	546
PRODUITS FINANCIERS					97 160	110 738
Dotations financières aux amortissements et provisions					164 602	3 708
Intérêts et charges assimilés					3 703	1 209
Différences négatives de change					17 055	7 345
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					762	249
CHARGES FINANCIERES					186 121	12 511
RESULTAT FINANCIER				note 13	(88 981)	98 227
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					168 559	194 044

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 471	678
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 063	81 986
Reprises sur provisions et transferts de charges			82 200	32 912
PRODUITS EXCEPTIONNELS			89 734	115 576
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 359	15 715
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			35 600	9 426
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			9 999	14 449
CHARGES EXCEPTIONNELLES			47 957	39 590
RESULTAT EXCEPTIONNEL		note 14	41 777	75 986
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			25 647	10 122
Impôts sur les bénéfices		note 15	99 243	33 162
TOTAL DES PRODUITS			3 825 939	3 617 358
TOTAL DES CHARGES			3 740 493	3 390 612
BENEFICE OU PERTE			85 446	226 747

Le total du bilan avant répartition est de 15 433 821 063,06 euros
 Le total des produits du compte de résultat est de 3 825 938 824,61 euros
 et ce dernier dégage un bénéfice de 85 445 702,25 euros

L'exercice a eu une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2017.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

I - Faits caractéristiques de la période

L'exercice 2017 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

- Le ministère de la défense a notifié à Naval Group le marché du développement et de la réalisation d'une Frégate de Taille Intermédiaire.
- Naval Group rencontre des retards dans l'exécution du programme d'infrastructures portuaires permettant l'accueil des futurs sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda. Ces difficultés opérationnelles ont eu un impact négatif sur le compte de résultat de l'exercice 2017.
- Par ailleurs, les marges à terminaison des programmes de naval de défense sont globalement stables ou en amélioration par rapport à l'exercice précédent.
- Face à des difficultés opérationnelles marquées au deuxième semestre 2017 et à un marché global dont le développement à court terme est moindre qu'anticipé, Naval Energies, détenu majoritairement par Naval Group, a dû élaborer une nouvelle stratégie ayant pour conséquence la révision de la valeur des titres de participation Naval Energies dans les comptes de Naval Group SA..

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2014-03 et à la réglementation comptable française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

Fonds de commerce : 20 ans

Brevets : 5 à 14 ans.

Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf. paragraphes ci-dessous).

- **Fonds de commerce :**
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.
- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

Immobilisations décomposées :

Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.

- Amortissements

Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.

- Durée d'amortissement et révision de cette durée

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

d. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

e. Stocks magasins

- Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Un changement d'estimation a conduit à la modification du calcul des dépréciations des stocks en 2017. L'impact de ce changement d'estimation s'est traduit par une reprise de provision de 5,5 M€.

Les dépréciations des stocks sont maintenant composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

- Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

f. Traitement des opérations à long terme

- Chiffre d'affaires et marge

Pour les contrats à long terme dont l'exécution dépasse le cadre d'un seul exercice comptable, le principe retenu est de comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge selon la méthode de l'avancement technique des programmes. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat. La notion d'achèvement retenue pour l'arrêt des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

- En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le pourcentage d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer ou provisions s'il est négatif.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes. Les provisions pour pénalités, garanties et litiges fournisseurs sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, non atteinte de gain de productivité, affermissement) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

Cependant sur les programmes de construction fortement avancés, les en cours créditeurs significatifs ne pouvant être justifiés par des dépenses à court terme sont reclassés en provisions pour charges.

Les litiges et coûts des garanties restent provisionnés à l'achèvement des programmes.

- Traitement des pertes

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement.

La perte à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux

(Perte à terminaison * montant des en cours à la clôture / coût de production à terminaison)

est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Le complément, obtenu par différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours (déterminée ci-dessus), est comptabilisé en provision pour risques.

g. Évaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la date à laquelle ils seront libérés, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

h. Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises). A fin 2017, Naval Group dispose d'une opération significative en cours sur le dollar, avec une couverture de change mise en place.

i. Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

j. Provision pour engagements sociaux

- Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

- Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :
 - Médailles du travail
Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

o Rentes viagères

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

o GPEC

L'accord du 23 juin 2009 modifié par l'avenant du 16 mai 2013, permet aux personnels (salariés et fonctionnaires en détachement), ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le Groupe, de réduire leur temps de travail les deux années précédant leur départ à la retraite par la mise en place d'un dispositif de temps choisi spécifique.

A ce titre, l'employeur offre aux salariés, bénéficiaires de ce dispositif, les cotisations employé et employeur sur la partie du salaire non versée.

L'évaluation porte sur le profil des adhérents (90 % des personnes adhérant à cet accord passent à 80 % payés 91,40 %, 10 % passent à 50 % payés 80 %), la durée moyenne de l'accord (environ 8,5 mois) et le taux d'adhésion (salariés partant en retraite).

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

Les mesures prévues dans l'accord GPEC cesseront de s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 tel que mentionné dans l'avenant n°1 à l'accord UES Naval Group signé le 15 novembre 2017.

o CET séniors

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

III – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que les tableaux suivants détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat :

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 1 862 667 k€ en valeur brute

Concernant les immobilisations incorporelles, Naval Group a effectué, sur l'exercice, un test de dépréciation n'ayant pas mis en évidence de pertes de valeur conformément au règlement ANC 2015-06.

- Amortissements et dépréciations : < 1 024 362 k€ >

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de tests de dépréciation, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 473 766 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2017 sont de 148 123 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 123 K€ en 2017 et la provision pour dépréciation cumulée est de 69 417 K€ au 31 décembre 2017.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2017 NAVAL GROUP SA

- Variation des immobilisations :

Rubriques	en k euros	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., créations, virements
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		643 988		37 004
Terrains		55 800		581
Constructions sur sol propre		216 336		3 461
Constructions sur sol d'autrui		27 723		4 107
Constructions installations générales, agencements, aménagement		198 122		5 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels		347 714		16 818
Installations générales, agencements, aménagements		146 240		9 504
Matériel de transport		2 879		50
Matériel de bureau, informatique, mobilier		134 380		16 640
Immobilisations corporelles en cours		30 541		27 874
Avances et acomptes		362		299
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 160 099		85 180
Autres participations		479 721		106 531
Autres titres immobilisés		7 511		
Prêts et autres immobilisations financières		1 246		74
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		488 477		106 604
TOTAL GENERAL		2 292 565		228 788

Rubriques	en k euros	Virement	Par cession, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLISST, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT					
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		11 591	72	669 329	
Terrains			1 663	54 718	
Constructions sur sol propre			854	218 943	
Constructions sur sol d'autrui			3 341	28 489	
Constructions, installations générales, agencement			210	203 757	
Installations techn., matériel et outillages industriels			10 677	353 856	
Installations générales, agencements divers			5 768	149 976	
Matériel de transport			61	2 869	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			7 278	143 742	
Immobilisations corporelles en cours		21 971	117	36 327	
Avances et acomptes				661	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 971	29 969	1 193 339	
Autres participations			47 409	538 842	
Autres titres immobilisés				7 511	
Prêts et autres immobilisations financières			422	897	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			47 831	547 251	
TOTAL GENERAL		33 563	77 873	2 409 918	

- Variation des amortissements des immobilisations :

Rubriques en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ETABLISST, RECHERCHE, DEVELOPMT AUTRES IMMO. INCORPORELLES	262 522	22 512	67	284 968
Terrains	12 369	1 834	637	13 566
Constructions sur sol propre	73 698	7 574	406	80 866
Constructions sur sol d'autrui	12 932	1 871	1 553	13 249
Constructions inst. générales, agencements	96 918	12 969	194	109 693
Installations techniques, matériel et outillage	228 853	24 607	9 985	243 475
Installations générales, agencements	79 674	9 968	4 292	85 350
Matériel de transport	2 151	190	61	2 280
Matériel de bureau, informatique, mobilier	100 494	13 602	7 263	106 832
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	607 089	72 614	24 391	655 312
TOTAL GENERAL	869 611	95 127	24 458	940 280

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (91 773 k€) et en charges exceptionnelles (3 354 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

- Variation des dépréciations sur immobilisations :

DEPRECIATIONS	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
FONDS COMMERCIAL	68 294	1 123		69 417
AUTRES IMMOB. INCORP.				
Terrains				
Bâtiments	231	10	48	193
Installations générales	45		41	4
Ouvrages d'infrastructures	28	1	27	2
Matériel industriel	17 184		3 282	13 902
Agenc. amén. mat. out. indust.	105	1	53	53
Inst. gén. agenc. amén. divers	1 243	188	920	511
Autres matériels bureau et inform.				
Mobilier				
Autres immos corporelles				
IMMOB. CORPORELLES	18 836	200	4 371	14 665
TOTAL GENERAL	87 130	1 323	4 371	84 082

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

Les reprises concernent principalement l'OPV l'Adroit pour 3 000 k€, soit à hauteur de ses amortissements 2017 et concernent également les aménagements de bâtiments du site de Brest restitués en 2017 en fin de bail.

Note 2 : Immobilisations financières

Les informations relatives aux filiales et participations sont retracées dans le tableau suivant :

en keuros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	6 702	77 315	22 374		2 697	2 051	27 233
MOPA 2	100%	37	(31)	37	7			(5)	
Sirehna	100%	300	5 736	4 239	4 239		7 602	1 153	
DES	49%	500	1 918	245	245		54 149	921	274
DCNS India	99,99%	63 000 INR	(8 052) INR	1 047	532		6 318 (*)	(23) (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	68 289 MYR	853	853		77 947 (*)	1 131 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	974 BRL	102 399 BRL	79	79		123 002 (*)	11 622 (*)	6 670
DCNS do Brasil	99,99%	7 100 BRL	7 357 BRL	2 391	2 391		5 312 (*)	655 (*)	
Eurosysnav	50%	40	3 077	2 610	-		-	-	
Naval Group SFE	100%	2 000 SGD	5 246 SGD	51	51		22 656 (*)	7 541 (*)	10 372
Naval Group Coopération	99,90%	700	401	699	699		16 039	208	280
DCNS Participations	100%	1 400	(40)	1 400	1 360		-	(9)	
Armaris Quater	100%	37	(125)	37	-		-	(3)	
Armaris Quint	100%	37	(21)	37	16		-	(2)	
Armaris Sixt	100%	37	(22)	37	15		-	(2)	
Principia	33,33%	625	1 880	1 053	842		-	(437)	
EOS	8,33%			2	2		-	-	
Winacelles	40,60%	1 500	(3 140)	631	-		1 062	431	
Naval Energies	59,87%	219 300	4 514	218 723	41 867	5 289	6 692	(152 370)	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	5 516 MYR	1 969	1 969		6 122 (*)	523 (*)	
Kership	45%	5 000	(5 525)	2 250	1 059		97 353	(1 144)	
DCNS Support	100%	64	27 558	2 450	2 450		131 514	21 009	4 900
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	855 AUD	2 092	2 092		17 501 (*)	339 (*)	
Technicatome	20,26%	22 140	111 922	113 404	113 404		384 215	5 480	
Total				433 651	196 546	5 289	367 613	(100 931)	49 729

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2017 NAVAL GROUP SA

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien AUD = Dollar Australien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour (*) Taux moyen 2017

- En mars 2017, Naval Group a acquis des titres de la société Technicatome pour un montant de 80 716 k€ soit un pourcentage de détention de 20,26% au 31 décembre 2017.
- En avril 2017, Naval Group a acquis des titres de la société Winacelles pour un montant de 120 k€ soit un pourcentage de détention de 40,60% au 31 décembre 2017.
- En juin 2017, Naval Group a participé à l'augmentation de capital de Naval Energies pour un montant de 12 000 k€ portant alors son pourcentage de détention à 59,87%.
- La société Horizon a fait l'objet d'une liquidation en décembre 2017. Les 1920 titres que détenait Naval Group ont été annulés et représentaient un montant brut de 30 016 k€. Ces titres étaient provisionnés à 100 % au 31 décembre 2016.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus	
		brute	nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 715	830
Fonds Financière De Bienne Compartiment 1	6,29%	652	451
Fonds Financière De Bienne Compartiment 2	10,36%	1 620	1 620
Fonds Atalaya	38,46%	3 524	3 069
Total		7 511	5 970

Les informations financières concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

Rubriques	en euros	k	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			545
Participations			433 651
Créances rattachées à des participations			54 902
Prêts			50 289
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			350
Avances et acomptes versés sur commandes			12 733
Créances clients et comptes rattachés			148 406
Autres créances			31 694
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers			247 821
Avances et acomptes reçus sur commandes			94 554
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			27 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			330
Autres dettes			4 391

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe ;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a réalisé 65 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

- Stocks

Stocks (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Dépréciation
Matières premières et approvisionnements		447 741	420 351	27 390
En cours de production de biens		145 465	144 873	592
En cours de production de services		79 254	77 721	1 533
Produits Intermédiaires et Finis		4 975	4 975	
TOTAL		677 435	647 920	29 515

Le changement de méthode d'estimation afférent au calcul de la dépréciation des stocks a conduit à une reprise de provision de 5,5 M€.

- Valeurs Mobilières de Placement

Valeurs mobilières de placement	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur de marché	Dépréciation
Sofranem		5 261	5 261	
VMP		2 495 653	2 495 072	
TOTAL		2 500 914	2 500 333	

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 521 000 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 3 649 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative. Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	9 100 548 k€	8 045 406 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	28 425 k€	31 837 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les primes d'assurances et les prestations de services ainsi que des loyers.

BILAN PASSIF

Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale en Euros
	à la clôture de l'exercice	créés par transformation pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300	0		10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			788 181
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions			788 181
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des provisions réglementées			(604)
Variations des réserves			
Autres variations (report à nouveau)			226 746
Résultat de l'exercice N-1		226 746	
Résultat de l'exercice N			85 446
SOLDE			84 842
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			873 023

Il n'y a pas eu de distributions au titre des exercices antérieurs.

La variation globale du report à nouveau est composé de :

• A nouveau	(118 810 k€)
• Résultat 2016	226 746 k€
• Solde	107 936 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

Note 6 : Provisions

Elles se décomposent comme suit :

Rubriques en k euros	Début d'exercice	Reclassement	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de période
Amortissements dérogatoires	42 500		6 445	7 049		41 896
PROVISIONS REGLEMENTEES	42 500		6 445	7 049		41 896
Provisions pour litiges	184 240		65 385	12 836	83 235	153 554
Provisions pour garanties	51 101		21 085	8 125	2 391	61 670
Provisions pour pertes à terminaison	7 016		84 540	2 929	206	88 421
Provisions pour amendes et pénalités	77 906		5 920	7 232	36 292	40 302
Provisions pour pertes de change	84		125	84		125
Provisions pour pensions, obligations similaires	88 839		12 337	5 165	14 445	81 566
Autres provisions pour risques et charges	187 796		39 115	107 668	7 184	112 059
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	596 982		228 507	144 039	143 753	537 696
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	68 294		1 123			69 417
Dépréciations sur immobilisations corporelles	18 836		200	4 371		14 665
Dépréciations sur titres de participation	152 085		163 919	30 016		285 988
Provisions sur autres immobilis. financières	1 018		553	30		1 541
Dépréciations sur stocks et en cours	35 502	1	4 189	4 573	5 605	29 515
Dépréciations sur comptes clients	1 952		4 069	153		5 869
Autres dépréciations	3 435		1 527		1 752	3 210
DEPRECIATIONS	281 122	1	175 581	39 143	7 357	410 205
TOTAL GENERAL	920 604	1	410 532	190 231	151 110	989 797
Dotations et reprises d'exploitation			239 285	132 917	151 105	
Dotations et reprises financières			164 602	114	5	
Dotations et reprises exceptionnelles			6 645	57 200		

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 52 189 k€

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2017 sur la base des calculs effectués en 2017

(cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2017 est de 1,25 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2017 est de 1.25 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux d'inflation est de 1.75 % comme au 31 décembre 2016.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2.50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle pour indemnités de fin de carrière par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	112 412
Coût des services rendus	7 928
Intérêt sur la dette actuarielle	1 382
Dette actuarielle estimée à la clôture	121 722
Prestations payées	(3 892)
Gains / expérience	1 664
Dette actuarielle calculée à la clôture	119 494

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	35 762
Rendement des placements	1 391
Gain actuariel sur placements	1 510
Valeur des placements calculée à la clôture	38 663

Au 31 décembre 2017, le fonds se composait de 59 % d'actions, 38,7 % d'obligations, 1,4 % d'actifs immobilier et 0,9 % d'actifs monétaires.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2017 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	(7 928)	(6 225)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 382)	(1 867)
Rendement attendu des placements	1 391	1 701
Amortissement coût des services passés	(1 168)	(753)
(Coût net)	(9 087)	(7 144)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle estimée à la clôture	119 494	112 412
Valeur des placements à la clôture	(38 663)	(35 762)
Déficit	80 831	76 650
Coût des services passés non comptabilisés	(19 356)	(19 625)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(9 286)	(10 032)
Provision nette comptabilisée	52 189	46 993

- Les provisions pour rentes pour un montant de 9 147 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 13 573 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 6 657 k€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 17 400 k€.

Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer :		
Fournisseurs :	1 851 352 k€	1 744 489 k€
Dettes fiscales et sociales :	147 184 k€	114 099 k€
Fournisseurs immobilisations :	9 741 k€	5 616 k€
Autres dettes :	14 554 k€	18 093 k€
Produits constatés d'avance :	136 176 k€	132 899 k€

Les produits constatés d'avance concernent principalement un chiffre d'affaires différé pour certains programmes dont les documents contractuels étaient établis mais dont l'achèvement technique n'était pas validé.

Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations		105 191	61 006	44 185
Autres immobilisations financières		897	96	801
Clients douteux ou litigieux		5 920	5 920	821
Autres créances clients		9 727 218	9 719 160	8 058
Personnel et comptes rattachés		674	674	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		2 139	2 139	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		97 432	97 432	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assis				
Etat, autres collectivités : créances diverses		207	207	
Groupe et associés		30 756	30 756	
Débiteurs divers		924	924	
Charges constatées d'avance		28 425	28 425	
TOTAL GENERAL		9 999 784	9 946 740	53 865

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		247 822	247 822		
Fournisseurs et comptes rattachés		2 029 850	2 029 850		
Personnel et comptes rattachés		99 322	99 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		87 053	87 053		
Etat : impôt sur les bénéfices		25 655	25 655		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		308 282	308 282		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		9 849	9 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 082	18 082		
Groupe et associés		1 824	1 824		
Autres dettes		51 723	51 723		
Produits constatés d'avance		136 177	136 177		
TOTAL GENERAL		3 015 638	3 015 638		

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 247 821 k€.

COMPTE DE RESULTAT

Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est :

en k euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients privés France	249 688	275 056
Clients budgétaires	2 189 692	1 878 060
Total clients France	2 439 381	2 153 117
Clients EXPORT	1 124 633	975 533
SOFRANTEM/DCNI	845	4 375
Total clients Export	1 125 478	979 908
Total	3 564 858	3 133 025

Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

Les variations de reprises et des dotations sont les suivantes :

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2017	31/12/2016
Reprises de provisions et dépréciations	284 021	142 437
Dotations aux amortissements	91 773	96 450
Dotations aux provisions et dépréciations	239 285	155 935

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 87 808 k€ à fin décembre 2017.

Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement les coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé parmi les charges externes pour 193 121 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel salarié de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Cadres (Niveau 1)	5 528	5 336	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	2 273	2 113	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1 855	1 724	2 776	3 099
T O T A U X	9 656	9 173	2 776	3 099

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'est élevé à 11 771 K€ en 2017 contre 8 654 K€ en 2016.

Le CICE a été essentiellement utilisé pour financer une partie de la recherche réalisée en 2017.

Note 13 : Résultat financier

Les produits financiers, soit 97 160 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 49 729 k€
- les produits SOFRANTEM 18 307 k€
- les gains de change pour 14 189 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 6 547 K€
- les revenus des prêts pour 4 785 k€
- les intérêts moratoires clients pour 2 520 k€

Les charges financières de 186 121 k€ sont principalement :

- les dépréciations des titres de participation et des créances rattachées à des participations pour 163 919 k€ (dont 138 384 K€ pour Naval Energies en raison de l'évolution de sa situation nette)
- les pertes de change pour 17 055 K€
- les pertes sur créances liées à des participations pour 3 518 k€
- les moins-values sur cessions d'OPCVM pour 762 k€
- les intérêts des comptes courants pour 666 K€

Note 14 : Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements sont analysés dans le tableau suivant :

Répartition	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		299		(299)
Subvention accordée		169		(169)
Mesures d'aides au départ de personnel (MAD)		552	552	
Abondement PERCO 2016		574		(574)
Charges sur autres créances		471		(471)
Solde avances délégations à l'étranger		255	250	(5)
Plan d'adaptation de l'Emploi			15 212	15 212
Amortissements dérogatoires		6 445	7 049	604
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		39 154	35 434	(3 720)
FNP stock : solde des écritures non auxiliaisées			549	549
Produits sur exercices antérieurs : taxe ORGANIC			486	486
Produits sur exercices antérieurs : charges sociales			177	177
Subventions d'investissement			1 216	1 216
Produits exceptionnels sur dettes diverses			3 800	3 800
Transfert de charges : BPC Russie			25 000	25 000
Divers		38	9	(29)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		47 957	89 734	41 777

Les charges exceptionnelles sur immobilisations concernent principalement l'annulation des titres de la société HORIZON suite à sa liquidation (30 016 k€).

Les produits exceptionnels sur immobilisations concernent principalement la reprise de la provision pour dépréciation des titres HORIZON (30 016 k€).

Au 31 décembre 2017, la prise en compte du complément d'indemnisation acquise à date par la Coface sur le programme BPC Russie a généré un produit de 25 000 k€.

Note 15 : Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

Répartition	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		168 559	117 541	51 018
Résultat exceptionnel		41 777	6 961	34 816
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise		(25 647)		(25 647)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(25 107)	25 107
Solde IS années antérieures			(1 038)	1 038
Taxe sur les dividendes				
Résultats et impôts dus à l'étranger			1 414	(1 414)
Incidence intégration fiscale			(527)	527
RESULTAT COMPTABLE		184 689	99 243	85 446

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la société Naval Group SA est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

Rubriques	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions réglementées :		
Amortissements dérogatoires		14 425
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		510
TOTAL ACCROISSEMENTS		14 935
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Participation - Intéressement des salariés		7 402
Autres		2 226
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		245 232
TOTAL ALLEGEMENTS		254 860
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (Allègement net)		239 925

IV – Autres informations**1 - Evénement postérieur à la clôture**

Néant

2 - Engagements hors bilan**2.1 - Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux**

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement :

- o de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison ;
- o de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

montant en k€	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	341 326	201 208	140 118	-
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	244 908	101 552	118 996	24 360
Garanties de dispenses de garanties	24 580	24 580	-	-
Autres engagements donnés ⁽⁹⁾	41 832	1 495	37 746	2 591
Total Engagements donnés	652 646	328 835	296 860	26 951
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte	94 496	22 375	14 513	57 608
Garanties de bonne fin / exécution	98 323	31 762	32 025	34 536
Garanties de dispenses de garanties	1 759	1 704	55	-
Autres garanties reçues	27 178	2 285	24 893	-
Total Engagements reçus	221 756	58 126	71 486	92 144

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu en Inde, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 35,0 millions d'euros.
- (2) Au titre de contrats pour la fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 167,0 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, celle-ci doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client au Groupe au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 126,8 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguai Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2017, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 17,3 millions d'euros.

- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, Naval Group a été amenée à garantir Sofrantem à hauteur de 9,8 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 106,7 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec le Royaume d'Arabie Saoudite, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 11,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de remboursement d'avances et de bonne exécution pour un montant de 40,2 millions d'euros.
- (9) Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés d'actions de Naval Group, un fonds commun de placement (FCPE) Actions a été créé. Afin de garantir la liquidité de ce fonds, conformément aux règles du Code Monétaire et Financier, Naval Groupe a signé un protocole de liquidité avec un établissement financier et, à ce titre, a fait mettre en place une garantie bancaire de 29 millions d'euros.

2.2 - Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2017 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montant en Keuro	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	15 063	3 880	10 551	632
Locations immobilières	87 100	15 379	52 052	19 669
Totaux	102 163	19 259	62 603	20 301

2.3 - Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2017 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montant en Keuro	Échéances postérieures au 31 décembre 2017			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 331	1 788	1 397	146
Matériel de transport	1 707	1 550	146	11
Matériels informatiques	7 545	2 505	5 040	-
Matériel et équipement	2 517	2 486	31	-
Totaux	15 100	8 329	6 614	157

2.4 - Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2017, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 82,6 millions d'euros (48,4 millions d'euros au 31 décembre 2016).
- Naval Group (ex DCNS) s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies (ex DCNS Energies) et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies au 30 juin 2018. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

3 - Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montant en k €	31/12/2017
Contrats à terme	
Dollar américain (USD) (1)	37 275
Livre sterling (GBP)	3 467
Real brésilien (BRL)	0
Ringgit malaisien (MYR) (2)	4 012
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (3)	6 966
Livre sterling (GBP)	0
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	0
Option « tunnel »	
Real brésilien (BRL)	0

(1) contrat Lox

(2) contrat corvettes Malaisie

(3) contrat Natick

4 - Litiges

Néant